



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 décembre 2007

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter la séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Madame et Messieurs les Conseillers : Aude BRIAND, André PERRET, Jean-Claude STUDER.

Monsieur le Président :

Vous êtes nombreux ce soir.

Se sont excusés :

Madame et Messieurs les Conseillers : Aude BRIAND, André PERRET, Jean-Claude STUDER.

L'appel nous apprend que le quorum est atteint, je déclare donc la séance ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2007

A l'unanimité, vous venez d'approuver ce procès-verbal.

J'en profite pour remercier notre secrétaire Christine Morleo pour son travail qui reflète très fidèlement le contenu de nos discussions.

3. ASSERMENTATION

Suite à la démission du Conseiller Pedro CAMPS, le Conseil communal s'est retrouvé avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement du Conseiller démissionnaire.

Premier des viennent-ensuite de la liste libérale, Monsieur Isidro JUSTO, né en 1945, domicilié au Chemin des Source 6, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le conseiller Pedro CAMPS.

Je prie Monsieur Isidro JUSTO de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui se trouve à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

Monsieur Isidro JUSTO : « Je le promets »

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche, agréable et pourquoi pas inoubliable. Celle de ce soir pourrait bien vous marquer. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil communal par l'intermédiaire de Monsieur Jean-David CHAPUIS et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Sonorisation de la salle des débats :

Le Bureau du Conseil communal a fait le bilan de l'exercice de la dernière séance qui s'est avéré très positif aux dires de plusieurs d'entre vous. Il a dès lors décidé de poursuivre la sonorisation de la salle des débats.

* * * * *

Scrutateur :

Notre collègue et scrutateur Jean-Claude STUDER étant en arrêt maladie jusqu'au 15 décembre prochain, et sa remplaçante Aude BRIAND absente ce soir, le Bureau a fait appel au Conseiller Jean-David CHAPUIS pour fonctionner comme scrutateur. A noter que celui-ci a déjà eu l'occasion de fonctionner à ce poste, raison pour laquelle le Bureau a fait appel à lui.

* * * * *

Lettre de Monsieur Charles-Henri CHANEZ :

Une fois n'est pas coutume, un citoyen de notre commune a pris la peine d'écrire à Monsieur le Syndic et au Conseil communal pour les féliciter du réaménagement des Rives-du-lac. Notre Conseil étant plus habitué aux volées de bois vert qu'à des lettres de remerciements, le Bureau a estimé judicieux de vous faire lecture du présent courrier dont voici la teneur :

Par la présente, je me permets de vous écrire à vous-même et au Conseil communal, pour vous remercier (un peu tardivement, il est vrai), des décisions prises, afin de réaménager les « Rives-du-Lac ».

Durant tout cet été, c'est avec grand plaisir, me semble-t-il, que les citoyens et les familles ont pu profiter et bénéficier des diverses infrastructures mises à leur disposition. Personnellement, je m'y suis particulièrement plu à me promener ou à faire des grillades avec des amis.

Il est vrai qu'il est facile de critiquer les décisions prises par les autorités communales ou comment sont utilisés nos impôts, mais je crois que chaque citoyen peut être reconnaissant de votre choix de redonner vie à ce beau coin de la cité et des installations robustes et variées qui s'y trouvent.

Malgré tout ce que les médias peuvent dire sur notre Commune, j'aimerais vous dire que je m'y sens bien et ne suis pas le seul à le penser.

Enfin, je souhaite saluer votre travail ainsi que celui des Municipaux et des Conseillers communaux et vous encourager à continuer dans cette voie, pour le bien-être et la sécurité de chaque yverdonnois (e).

Suivent les salutations d'usage, des vœux de fin d'année, et c'est signé Monsieur Charles-Henri CHANEZ.

Au nom du Conseil communal, je remercie l'intéressé pour son aimable courrier.

* * * * *

Démission :

Le 3 décembre dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Par la présente, j'ai le regret de vous présenter ma démission, selon les délais légaux, pour le 31 janvier 2008 (sous réserve du décompte final des vacances).

La raison de ma démission du poste que j'occupe depuis peu de temps repose sur des raisons personnelles que je ne souhaite pas exposer dans la présente lettre.

Toutefois, je me tiens volontiers à disposition du bureau pour en discuter. Vu l'agenda chargé des deux séances du Conseil communal à venir, cela pourra sans problème, en ce qui me concerne, être traité après.

Entre temps, je me tiens à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations, si ceci devait être votre désir.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Madame Nadine VALLON AUDERSET

C'est avec grand regret que le Bureau du Conseil communal a pris connaissance la présente lettre. Il s'entretiendra très prochainement avec l'intéressée pour connaître les raisons de sa démission. Mme Nadine VALLON a débuté son mandat de secrétaire suppléante le 1er septembre dernier. Notre Conseil a bénéficié de ses compétences durant la période écoulée, notamment dans le cadre des Elections fédérales. Sachez que son travail nous a toujours donné entière satisfaction. Au nom du Conseil communal, je remercie beaucoup Mme VALLON pour son travail, pour les rapports très cordiaux qu'elle a entretenu avec les membres de notre Conseil et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel.

Le Bureau du Conseil communal mettra tout en œuvre pour retrouver une secrétaire suppléante dans les meilleurs délais.

* * * * *

Décès :

Monsieur le Conseiller Etienne MUTRUX vient de perdre son papa. Au nom du Conseil communal, je lui présente nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et de ses proches, en leur souhaitant de trouver la force de traverser cette douloureuse épreuve.

* * * * *

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une interpellation de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal prend acte de la Communication : C/18 - C/19

La Municipalité aurait-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Avec les traditionnelles salutations de la Municipalité, je vous informe que vous recevrez demain par courrier la communication C/20 sur le plan des investissements pour les années à venir. Vous pourrez donc le mettre en corrélation avec l'étude du budget que nous discuterons jeudi prochain.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 6.

**6. PRÉAVIS NO 26/07 CONCERNANT LE NOUVEAU MODE DE FACTURATION
TRANSPARENTTE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
 MADAME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Carmen TANNER, Christiane LAYAZ, Daniel BERCHER, Patrik DURUZ, Patrick-Louis DURUZ, Jacques FIVAZ, Thierry GABERELL, Christian PAULI, David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

La Commission des Finances vous propose d'amender cet article du présent préavis de la façon suivante :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à percevoir une taxe sur l'éclairage public de 0.65 ct/kWh, avec possibilité de **l'adapter à l'évolution des coûts**.

En effet, s'agissant d'une taxe liée à des dépenses bien précises, la Commission estime qu'il n'est pas opportun de fixer un maximum.

Cette taxe doit servir à couvrir les frais de l'éclairage public et doit donc pouvoir être adaptée à la hausse comme à la baisse en fonction des besoins effectifs. Une marge par 0,5ct/kWh est très faible. S'il s'avère qu'elle devait être augmentée de 0,1ct/kWh par exemple ou même diminuée, la Municipalité se verrait contrainte de demander l'aval de ce Conseil via un préavis.

Les encaissements de cette taxe de même que les dépenses doivent figurer au budget. Ce Conseil comme la Commission des Finances ont par conséquent tous pouvoirs pour décider si une variation de celle-ci est justifiée, notamment, lors de l'étude du budget et des comptes.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission des Finances moins une voix contre vous recommande d'amender cet article 1 comme indiqué.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur cet amendement :

Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :

Je n'approuve pas la proposition faite par la Commission des Finances. Je propose de refuser cet amendement et de voter l'article tel qu'il vous est présenté dans le préavis, simplement parce que je désire qu'il y ait un plafond.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Je vous demande également de refuser cet amendement. En effet, il faut impérativement et je suis, non pas la théorie que vient de développer mon collègue Samuel GURTNER, mais bien les effets d'un non plafonnement de cette partie-là. Parce qu'à un moment donné, nous pouvons imaginer que nous alimentions d'autres fonctions que l'éclairage public, voir des illuminations ou autres objets de cet ordre. Dans un premier temps, il faut suivre avec sagesse la proposition de la Municipalité qui elle, cadre l'opération et avec cela, nous savons ou nous allons.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL

La Municipalité est très touchée de la proposition de la Commission des Finances qui lui témoigne une certaine confiance par rapport à l'éclairage public.

Elle ne peut malheureusement accepter cette proposition. Elle considère effectivement que la fixation du montant des taxes est du ressort du Conseil communal et il est important qu'il ne soit pas privé de cette prérogative. La Municipalité vous suggère de refuser la proposition de la Commission des Finances.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement : la parole n'est plus demandée, **cet amendement est rejeté** par 44 non contre 34 oui et 13 abstentions.

L'article 1 non amendé est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :**Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :**

- L'utilisation d'une taxe de 0.6 ct/kWh distribué, pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable : est-il judicieux d'introduire déjà cette taxe avant la libération du prix du marché de l'électricité ?
- Qu'en est-il du fond alimenté par la vente des actions de la Romande Energie ?
- Ne suffit-il pas déjà à couvrir ces 0,6ct/kWh demandés dans l'article 2 du présent préavis ?
- Pour que nous puissions accepter cette taxe, nous aimerions pouvoir disposer d'un règlement sur l'attribution des fonds ; qu'en est-il ? Y a-t-il vraiment un règlement qui existe ou faut-il encore le faire ?

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Je commencerai à rebours dans vos questions :

- Par rapport au règlement, vous avez pu lire dans le préavis que ces montants seraient gérés par une commission extraparlamentaire des Energies et la Municipalité a jugé préférable que le premier travail de cette commission soit d'analyser en détail le règlement de ces différents fonds et que ce règlement vous parviendrait ensuite par communication.

Le canton qui a suggéré aux communes ces différentes taxes via le décret sur le secteur électrique a proposé toute une série de règlements type pour ces fonds. Nous allons les étudier en détail avec cette commission extraparlamentaire de façon à ce que ce soit ceux qui gèreront cet argent qui pourront préparer ce règlement et l'approuver.

- Concernant la pertinence d'instaurer ces fonds; dans le canton de Vaud, la plus part des grandes communes vaudoises introduisent ces fonds parce qu'il est indéniable qu'actuellement les communes doivent, de par la constitution et les législations cantonales, intervenir massivement dans le domaine de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

Vous avez certainement tous lu le journal d'aujourd'hui et avez pu voir que nos voisins du même district à la Vallée de Joux ont des propositions qui peuvent être décoiffantes ; des propositions d'éoliennes dans la vallée de Joux pour couvrir l'intégralité de la consommation électrique. Il y a véritablement des volontés très fortes d'avancer dans ce cadre.

C'est pour cette raison que la Municipalité considère important de partir maintenant pour avoir des fonds et avoir une véritable politique énergétique et environnementale au niveau de la Commune. C'est l'occasion, le décret sur l'article nous l'autorise, de partir avec ces fonds et nous vous recommandons leur acceptation.

- Pour ce qui est de l'opportunité de les décider maintenant plutôt qu'un peu plus tard par rapport à l'ouverture réelle du marché de l'électricité, il ne faut pas oublier qu'il est toujours plus facile pour instaurer une taxe ou pour faire des modifications de tarifs de les introduire à des moments clés, c'est-à-dire au moment où nous relevons les compteurs pour éviter de devoir introduire quelque chose en milieu d'année et de faire un prorata par rapport à la consommation annuelle de nos clients. C'est plus pratique d'annoncer les modifications en janvier, c'est-à-dire juste après le relevé des compteurs et la nouvelle tarification des énergies.
- Pour le fond d'énergie renouvelable, je vous rappelle qu'il a été créé suite à la vente par la Municipalité des actions au porteur de la CVE, actions que le Conseil avait préféré ne pas vendre en direction de la caisse communale. Il s'était prononcé en disant que nous avions avec ces actions au porteur de la CVE un patrimoine énergétique au niveau vaudois et il avait jugé important que ce patrimoine ne soit pas simplement transmis à la comptabilité générale sans que nous sachions ce que nous allions en faire, mais placé dans un fond de façon à pouvoir obtenir un autre patrimoine énergétique. C'est dans ce but que le fonds a

été créé et sera utilisé; la Municipalité étudie plusieurs pistes.

Ce fonds, contrairement à la proposition du préavis, n'est pas alimenté; une fois le montant utilisé, il n'y aura plus rien. Avec ces taxes énergétiques, c'est la possibilité pour la Ville d'Yverdon-les-Bains de créer une politique environnementale comme la plupart des communes vaudoises, il s'agit de ne pas rester à la traîne. Dans ce domaine, les premiers qui se lancent obtiennent des marchés qui sont favorable pour tout le monde.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

Je remercie Monsieur le Municipal pour ses explications. Je m'étonne tout de même parce que nous avons attribué un fond de la Romande Energie ; à l'heure actuelle, il semble que nous ne l'ayons pas encore utilisé ; nous n'avons pas de véritable programme pour ce fonds et on nous balance déjà une taxe de 0.6 ct/kWh sans savoir ce que nous allons faire avec le premier.

J'aurais bien aimé tout de même recevoir le règlement. Je ne suis pas opposé à ces 0.6 ct/kWh, mais ce qui est important c'est que le Conseil communal sache ce que nous allons en faire malgré que le préavis soit assez explicite, nous aurions aimé pouvoir juger un règlement ; est-ce que je vais poser des panneaux solaires, est-ce que j'en aurais droit sur ma villa, quel est le règlement qui permettra de les avoir, j'aurais souhaité avoir ces explications.

Monsieur le Conseiller Jacques LEVAILLANT :

Nous avons parlé du fonds qui a été alimenté par la vente des actions CVE, est-ce que Monsieur le Municipal pourrait nous rappeler le montant qui reste à utiliser dans ce fonds ? D'après ce que j'ai pu lire dans le budget au sujet des recettes qu'apporteraient ces 0.6 ct/kWh de nouvelle taxe qui va être facturée aux consommateurs d'électricité, cela serait de l'ordre de Fr.600'000.--.

En complément, je rejoins l'opinion de Monsieur le Conseiller RICHARD et si je me rappelle bien, c'était Monsieur le Conseiller PILLONEL qui avait demandé que le Conseil communal soit nanti d'un règlement qui détermine précisément l'utilisation de ces fonds. A ma connaissance, le règlement n'a pas été élaboré avec le solde de la vente des actions CVE, du moins je n'en ai pas connaissance. Et Monsieur le Municipal vient de dire que pour ce qui concerne cette nouvelle taxe, le règlement n'est pas non plus élaboré, qu'une commission y planchera.

Je suis d'avis qu'il faut refuser cet article, bien que je ne sois pas opposé aux énergies renouvelables. Je vous propose de le refuser maintenant et d'attendre que la Municipalité vienne avec un règlement qui précise de manière exacte comment ce fonds sera utilisé.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOD :

Concernant le fonds pour les énergies renouvelables, j'apprécie qu'il soit prévu de subventionner un complément de l'aide cantonale d'installations par exemple de panneaux solaires. J'aimerais savoir si URBAT a déjà travaillé sur le sujet concernant

le règlement, surtout par rapport à la ville ancienne ? Nous savons qu'il y a disconvenance entre le fait de poser des panneaux solaires et le fait d'avoir un bâtiment dans la vieille ville. Egalement, le cas de collaboration avec les monuments historiques, il est parfois difficile de changer bêtement des fenêtres pour en mettre à meilleure efficacité alors que les monuments historiques s'y opposent. J'encourage vivement à ce que des discussions puissent être faites rapidement, de manière à ce que nous puissions renseigner les propriétaires de bâtiments dans la vieille ville qui désirent faire quelque chose, comment, et s'ils peuvent le faire.

J'ai une question financière : est-ce que ces taxes sont soumises à TVA ?

Monsieur le Président :

Y a-t-il d'autres questions ? Nous allons permettre à Monsieur le Municipal de répondre à celles-ci.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Monsieur le Conseiller LEVAILLANT, la Municipalité a transmis par communication au Conseil le règlement du fonds des actions CVE ; là l'information a transité au Conseil. Peut-être que vous ne vous en souvenez pas, je ne sais plus le numéro exacte de cette communication, mais le règlement a été fait.

Il ne faut pas confondre le fonds temporaire résultant de la vente des actions au porteur CVE qui existe avec les taxes qui sont sensées alimenter des programmes pour 3 buts principaux. Le 1^{er}, nous en avons beaucoup parlé, c'est les énergies renouvelables.

Ces 3 buts seront alimentés à raison de 1/3 chacun, soit de Fr. 230'000.-- par année si la consommation de la ville reste à peu près ce qu'elle est. Nous pourrions imaginer y voir une certaine difficulté avec le fonds CVE. Par contre, les deux autres buts sont totalement différents. Il y a l'efficacité énergétique, cette portion de la taxe visera les actions redistributrices, c'est-à-dire que la commune pourra faire, grâce à cela, de la promotion auprès des particuliers et des entreprises yverdonnoises pour leur permettre d'améliorer leur efficacité énergétique. Nous pouvons imaginer de subventionner des programmes d'étanchéité de bâtiment, de la pose de capteurs solaires thermiques, tout cela est une fonction redistributrice de cette taxe.

Le troisième point, c'est le développement durable. Ces Fr. 230'000.-- seront affectés à l'Agenda 21, qui permettra d'alléger les finances communales ; vous l'avez d'ailleurs fait à de nombreuses reprises via les crédits d'investissement. Avec cette portion de taxe, nous avons la possibilité de mener une politique sur le long terme avec l'agenda 21 avec des revenus réguliers. C'est toujours très difficile de lancer des programmes réguliers et mener une véritable politique d'obtenir un financement. Avec ces taxes qui sont réduites, nous parlons de 0.6 ct/kWh et non pas de 6 ct/kWh, cela correspond pour une famille qui consomme 3'000 kw à Fr.1.50 par mois. Nous ne sommes pas en train de ruiner la collectivité yverdonnoise.

Pour la question de Monsieur le Conseiller MICHOU, au sujet de la pose de panneaux dans la vieille ville ; un des projets qui pourra naître si vous acceptez ces fonds est un projet solaire participatif.

Le principe c'est que, plutôt que d'encourager la pose d'un ou deux mètres carrés de panneaux solaires partout en ville avec les difficultés techniques et les problèmes urbanistiques que cela suppose, puis les difficultés financières pour la Commune, parce que dès que nous posons des panneaux solaires, nous devons mettre un deuxième compteur, un aller et un retour et cela fait des frais supplémentaires, la Commune crée une centrale solaire participative.

Ce projet consiste à créer une infrastructure communale pour laquelle la Commune n'investit que cette dernière et les particuliers achètent des panneaux qui sont posés dessus. Cela permettrait à tous les Yverdonnois d'investir dans des panneaux solaires, même s'ils sont locataires ou habitent au centre ville où urbanistiquement parlant c'est difficile de mettre des panneaux solaires. Ce projet permettra d'améliorer, de populariser et de démocratiser l'accès à la propriété de panneaux solaires.

Ce parc solaire participatif sera entretenu et exploité par le SEY et la consommation sera déduite proportionnellement au nombre de panneaux, déduite de la facture électrique des clients propriétaires de ces panneaux.

Nous avons véritablement une possibilité novatrice pour permettre, non seulement de respecter les centres historiques, qui fera certainement plaisir au service de mon collègue TREYVAUD, mais également de permettre aux locataires d'investir dans ce photovoltaïque.

Pour la TVA, tout est très compliqué, le canton ne brille pas d'efficacité pour cette question-là. Sauf erreur, ces taxes sont sans TVA, mais ayant eu tellement de contre-ordres, je ne peux pas vous le dire avec certitude.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Je remercie Monsieur le Municipal PILLONEL concernant les panneaux solaires, je trouve que c'est une très bonne idée. J'espère qu'un règlement sera fait pour ce qui est des mesures d'économies d'énergie entre autres pour trouver des facilités pour les monuments historiques. Je ne le demande pas immédiatement, mais qu'il reste en mémoire.

Concernant la TVA, je sais que cela est très compliqué dès qu'on appelle une taxe, mais je souhaite que vous trouviez une solution le plus vite possible

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Personnellement, je ne suis pas foncièrement contre l'introduction de cette taxe, mais je trouve qu'elle vient trop tôt. Mes collègues l'ont dit, effectivement nous n'avons pas de règlement.

Je n'ose imaginer si tous les yverdonnois décident aujourd'hui d'installer un capteur solaire, sur quelles bases nous allons répondre à certains qu'ils ont droit d'obtenir quelque chose respectivement de ne rien obtenir. Je trouve regrettable que nous introduisons une nouvelle taxe sans savoir à quoi elle sera affectée. Cela d'autant plus que, au vu des finances communales actuelles et de ce qui se passe aujourd'hui sur le marché d'électricité en terme de chauffage, vous n'ignorez pas le prix du pétrole notamment et le prix du gaz qui a augmenté, je vous laisse imaginer les surprises que

les différents locataires pourront trouver au niveau de leur décompte chauffage qui va arriver dans le courant de l'année prochaine.

Je trouve que l'introduction de cette taxe au 1^{er} janvier 2008 est malvenue, sachant qu'il y a de nombreuses augmentations pour la plupart des gens. Certes, Fr.1,50 ce n'est peut-être pas grand chose pour vous, Monsieur le Municipal, mais je rappelle que pour certaines familles, cela peut représenter tout de même quelque chose d'important ajouté à tout le reste.

J'aurais préféré que nous réfléchissions d'abord à un règlement, à son affectation et à son introduction dans un deuxième temps, par exemple au 1^{er} janvier 2009. Je vous invite donc à refuser cet article 2.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

J'entends bien Monsieur VIQUERAT, effectivement le pétrole va augmenter, raison de plus pour investir dans les énergies renouvelables. J'ai d'ailleurs le programme du Parti radical et libéral pour ces Elections communales, je cite : *L'expansion vers la ville, vers le lac et la promotion des énergies renouvelables fait partie de notre futur immédiat*. C'est donc maintenant, aujourd'hui qu'il faut prendre une décision et pas attendre midi à quatorze heures.

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

C'est vrai, vous avez raison Monsieur VENIZELOS, mais je précise tout de même que si quelqu'un décide aujourd'hui d'installer des capteurs sur son toit, d'ici qu'il ait les autorisations, que le règlement soit en vigueur, que nous ayons tous les éléments pour obtenir une aide, je crois que ce ne sera pas demain. Cela veut dire que pour toute l'année 2008, nous n'aurons quasiment aucun projet, même pour celui qui fait preuve de bonne volonté, d'arriver au terme d'un projet. C'est pourquoi je propose de l'introduire au 1^{er} janvier 2009 ce qui permettrait de ne pas tout avoir en même temps pour les locataires qui ne décident pas forcément de leur facture de chauffage.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Je crois qu'il y a deux manières de résister à quelque chose ; soit de dire que nous sommes contre, soit de dire que ce n'est pas complet et qu'il faut renvoyer le projet ou l'introduire plus tard. C'est malheureusement un peu l'impression que me donnent vos interventions.

La Municipalité a décidé qu'il était primordial de ne pas attendre pour l'introduction de ces taxes et considéré de ne pas imposer ses vues par rapport au règlement et de faire une large place à la discussion dans le cadre d'une nouvelle commission extraparlamentaire des énergies. Il importe de pouvoir discuter de ces choses, la Municipalité n'a pas la science infuse et elle doit pouvoir en parler avec d'autres personnes, avec des représentants du Conseil communal, pour ce règlement et pour la façon donc ces taxes seront dépensées.

Vous dites que les particuliers n'auront pas la possibilité de pouvoir obtenir des subventions immédiates. Nous n'avons jamais dit que, dès le 1^{er} janvier, parce que nous aurions introduits ces taxes, ce serait subventions immédiates à n'importe qui

qui ferait n'importe quoi dans le cadre des énergies renouvelables. Le but de ces taxes est de fixer plusieurs objectifs et de s'y fixer uniquement. Vous considérez que c'est des montants importants, certes, ils le sont pour tout le monde, ce ne sont pas des montants suffisamment importants pour que nous puissions faire n'importe quoi et que nous puissions distribuer des centaines de milliers de francs dans de nombreux projets.

Il faudra faire des choix et la Municipalité a préféré ne pas les faire toute seule mais en s'appuyant sur cette commission extraparlamentaire dans laquelle nous octroierons des places aux écoles techniques d'Yverdon ; l'HEIG et le CPNV de façon aussi à accroître les idées, l'efficacité de ces mesures.

Je crois qu'il est important qu'Yverdon ne soit pas systématiquement la dernière à décider en tout. Je lis ici : Lausanne a déjà accepté 0.7ct./kw pour ses taxes, Gland Fr.1.20, Nyon 80ct, et j'en passe. C'est important que, pour une fois, Yverdon puisse être un peu novatrice, fasse partie des communes qui sont en tête du train plutôt que de courir après le dernier wagon. Pour cette raison, je vous demande, ainsi que la Municipalité de ne pas repousser au calent grec, mais d'accepter cette proposition pour le 1^{er} janvier 2008.

Madame la Conseillère Catherine CARP :

Pourquoi ne pas accepter ce soir ce préavis tout en demandant que son application soit liée à l'acceptation du nouveau règlement sur lequel nous pourrions travailler tout de suite ?

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Vous nous dites, Monsieur le Municipal PILLONEL, que le but d'une taxe est de fixer des objectifs. Je suis désolé, son but n'est pas de fixer des objectifs mais d'encaisser de l'argent et de créer un fonds. Fixer des objectifs c'est d'établir un règlement pour pouvoir bien utiliser ce fonds et, en effet, de ne pas faire n'importe quoi, n'importe comment avec n'importe qui. Mettons les choses dans le bon ordre, tout en étant toujours dans le train et si possible dans les premiers wagons, faisons un règlement et appliquons la taxe.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Il se peut en effet, que j'aie commis un léger glissement sémantique et je vous prie de m'en excuser.

Ce qui est important de comprendre c'est que le SEY peut introduire des taxes au moment où il fait des relevés de compteur. Si vous n'introduisez pas la taxe maintenant, ce sera repoussé d'une année. Nous n'avons pas besoin d'une année pour faire un règlement.

Je peux par contre, tout à fait adhérer à la proposition de Madame la Conseillère CARP et de dire que tant que le Conseil n'a pas accepté et que les règlements ne sont pas publiés, bien entendu qu'aucun montant ne sera dépensé. De toute façon, le 2 janvier 2008, la taxe n'aura pas rapporté grand chose vu qu'elle rapporte progressivement tout au long de l'année, donc ces Fr. 230'000.-- nous les

encaisserons en une année. Nous devons l'introduire aujourd'hui pour pouvoir l'utiliser en 2008. Nous n'avons pas besoin de perdre une année.

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

Vous dites Monsieur le Municipal qu'il ne faut pas une année pour faire un règlement. Pourquoi vous ne l'avez pas fait avant.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **l'article 2 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **ce préavis no 26 est accepté**, à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,


LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1** : La Municipalité est autorisée à percevoir une taxe sur l'éclairage public de 0.65 ct/kWh, avec possibilité de la porter à un maximum de 0,7 ct/kWh en cas de nécessité ;
- Article 2** : La Municipalité est autorisée à percevoir une taxe de 0.6 ct/kWh distribué, pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable ;
- Article 3** : Ces décisions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

7. PRÉAVIS NO 28/07 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU PARKING DU CENTRE THERMAL, IMPLIQUANT :

- A) LA DÉMÉLITION DU PAVILLON SCOLAIRE N° ECA 3924 ÉRIGÉ SUR LA PARCELLE N° 1 DU CADASTRE D'YVERDON-LES-BAINS, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE;**
 - B) L'EXTENSION, SUR LA SURFACE DE 910 M² AINSI LIBÉRÉE, DU DROIT DE SUPERFICIE ACCORDÉ PAR LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À CITÉ DES BAINS S.A. ET GREVANT LA PARCELLE N° 1 DU CADASTRE D'YVERDON-LES-BAINS;**
 - C) L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 195'000.- POUR LA DÉMOLITION DU PAVILLON SCOLAIRE ET L'AMÉNAGEMENT DU PARKING PRÉCITÉS.**
-  **MONSIEUR YVAN GINDROZ, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Yvan GINDROZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Magrieta DONKER, Joëlle MONNIN, Maryse SCHNEIDER, Daniel BERCHER, Johann GILLIERON, Yvan GINDROZ, Raoul IBANEZ, Jean-Louis KLAUS, Christian PAULI.

Monsieur le Président :**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :**

Est-ce que le président de la commission pourrait nous dire pourquoi il n'a pas lu le 5^{ème} point de l'avis de la commission, il dit que : *Il a été signalé à la Commission qu'une étude d'un parking regroupant le Grand Hôtel des Bains, le Motel des Bains et le Centre thermal est à l'étude. Début des travaux ?*

Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ :

J'ai téléphoné le lendemain de la séance à URBAT et il y a eu un petit problème, nous avons été mis sous pression pour écrire le rapport. Nous avons eu la séance lundi passé et j'ai dû faire vite pour le rédiger et l'envoyer aux membres. Il est parti directement à tout le monde avant que j'aie eu les renseignements d'URBAT concernant ce point.

Ce point a été discuté avec le canton et c'est lui qui s'est engagé à faire ce parking. Ensuite il s'est retiré de ce projet, donc il n'est pas à l'ordre du jour et je ne le savais pas encore lorsque j'ai tapé mon rapport.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Ce soir encore, le rapport de la commission comportait 5 points sur le site internet, mais effectivement, le rapport reçu par courrier qui porte votre signature comporte 4 points. Ce serait bien d'éviter ce genre de précipitation la prochaine fois.

Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ :

Je ne suis pas responsable de la précipitation du Bureau ou du Greffe qui nous obligent à faire un rapport dans l'urgence.

Monsieur le Président :

Le Bureau prend bonne note de votre remarque, nous investiguerons pour savoir ce qui s'est passé.

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :**Madame la Conseillère Marianne SAVARY :**

Le groupe des Vert nourrit de sérieux doutes sur le bien fondé de l'agrandissement du parking du Centre thermal.

Premièrement, nous nous désolons de l'absence de mesures d'accompagnement concernant les transports publics. Il nous paraît juste, bien sûr de ne pas pérenniser la situation qui prévaut aujourd'hui, soit le stationnement sur la bande herbeuse en bordure du parc public.

Nous ne pouvons toutefois pas accepter que la Municipalité se contente de régler le cas des automobilistes sans mener une réflexion approfondie sur la façon dont le citoyen pourrait se rendre au Centre thermal en bus, de façon optimale.

Il nous semble donc utile de rappeler ici que le réseau des bus yverdonnois souffre de nombreuses carences et que les détours inutiles qu'il force les usagers à faire ne sont pas de nature à encourager les touristes et les yverdonnois à laisser leur voiture au garage.

Deuxièmement, et nous rejoignons par là, les vœux de la commission, nous ne pouvons que noter l'absence d'information sur le nombre de véhicules parkés sur cette bande herbeuse et surtout sur la raison pour laquelle ils y sont stationnés. S'agit-il vraiment de clients ou principalement d'habitants du quartier ou de squatteurs. Le préavis de la Municipalité ne nous fournit en effet aucune explication sur la façon dont les besoins en places de parc concernant le Centre thermal ont été évalués.

Nous nous permettrons donc de refuser le préavis qui nous est soumis.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il est important de répondre à Madame la Conseillère. S'agissant des bus, je pense que Monsieur le Syndic qui est membre du Conseil d'administration de Travys, pourra nous donner quelques indications sur les intentions de cette société pour améliorer, s'il y a lieu, l'accès au Centre thermal, à l'Hôpital et à d'autres établissements dans le secteur, j'exclus bien évidemment le service de pompes funèbres.

S'agissant de la bande herbeuse, nous n'en parlons pas beaucoup dans le préavis parce que nous entendons la supprimer. Ce n'est pas intéressant de savoir combien de véhicules s'y parquent, tous ceux qui s'y parquent sont de trop.

Nous avons été contraints de l'aménager un peu contre notre volonté parce que, selon le plan général d'affectation, c'est une zone de verdure et que la Municipalité n'autorise personne à stationner sur une telle zone. Ensuite parce que, du point de vue de l'image, ce n'est pas très bon ; il y a mieux ! Et du point de vue de la circulation, amener des véhicules sur cette bande herbeuse et les obliger à en sortir en marche arrière, perpendiculairement à la circulation sur une route où le trafic est important, c'est déraisonnable. Les clients du Centre thermal et les habitants du quartier se garaient sans autorisation sur cette bande herbeuse. La police intervenait et tout ce monde se plaignait d'avoir reçu une contravention. Dans l'attente de la solution que nous vous présentons aujourd'hui, nous avons fait preuve d'un certain laxisme et nous nous en sommes expliqués devant ce Conseil. C'est vrai que, à 7 heures, le Centre thermal n'est pas encore ouvert et il y a déjà des véhicules qui sont garés. Nous pouvons partir de l'idée que ce ne sont pas des clients du Centre thermal, mais des habitants du quartier

En ce qui concerne la limitation du temps de stationnement à trois heures, il faut savoir que les clients du Centre thermal reçoivent l'indication qu'il ne faut pas rester dans l'eau chaude trop longtemps. D'une manière générale, il faut limiter le temps de présence au Centre thermal à trois heures. Nous allons avoir des problèmes si nous autorisons le parking pendant trois heures seulement. Il faut aménager un temps pour entrer et sortir, se changer. Nous ne pouvons pas à la fois vendre un billet pour trois heures et limiter le parking à cette même durée.

Il y a un autre élément qui fait que la direction du Centre thermal n'est pas très favorable à l'idée de limiter le parking à trois heures : les gens qui restent au-delà de ce temps ne sont pas très nombreux et il n'y a pas la nécessité de prendre des mesures. D'autre part, le Centre thermal exerce une activité commerciale ; à ce titre, il doit satisfaire sa clientèle. Cela veut dire que si nous sévissions à son encontre, elle pourrait relever qu'aucun Centre thermal de la région n'impose une limitation pour la durée du parcage ou n'impose une taxe pour pouvoir se parquer.

En dehors de cet aspect commercial, si nous instituons une limitation, il faut la contrôler. Cela implique du travail supplémentaire et ce ne sera pas la police qui le fera parce que la parcelle sur laquelle le parking sera établi est privée. Si nous contrôlons, ce qui implique un certain travail et des coûts, nous devons sanctionner. Or la clientèle vient pour se détendre et penser à autre chose qu'aux aléas de la vie quotidienne. Le charme est rompu si, quand elle ressort heureuse, détendue et contente, elle trouve un billet sur le pare-brise.

C'est pour ces raisons que la direction du Centre thermal a renoncé pour l'instant à instituer une limitation à trois heures.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'ai effectivement le privilège de représenter la Municipalité au sein du Conseil d'administration des transports publics, et j'aimerais vous dire, Madame la Conseillère, que mettre en place un réseau de bus performant dans une ville de 25'000 habitants est une chose très difficile. J'ai pu le vérifier en discutant étroitement et longuement

avec les responsables de cette planification. Il s'avère qu'actuellement la politique de la compagnie Travys consiste à s'intéresser à la clientèle captive, à savoir les enfants et les personnes âgées, en raison précisément de la taille du bassin naissant de 25'000 à 30'000 habitants si nous prenons les communes environnantes, pour servir au mieux cette clientèle.

Ce qu'il nous faut voir maintenant, c'est l'avenir. Et l'avenir c'est le projet d'agglomération et dans ce cadre, nous avons l'opportunité de mettre en place quelques axes principaux performants où il faudra aménager la voirie pour permettre à ces bus de circuler et de tenir la cadence et de répondre ainsi à la demande que vous évoquez.

Avant d'avoir la critique un peu facile, je vous invite à visiter ces gens et à discuter avec eux des difficultés rencontrées pour l'heure.

Monsieur le Président :

la parole n'est plus demandée, **l'article 2 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté**, à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis no 28 est accepté**, à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,


LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la démolition du pavillon scolaire n° ECA 3924 érigé sur la parcelle n° 1 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de la commune ;

- Article 2 : La Municipalité est autorisée à accorder à Cité des Bains S.A. une extension de son droit de superficie grevant la parcelle communale n° 1, sur une surface supplémentaire de 910 m² ;
- Article 3 : Un crédit d'investissement de Fr.195'000.- lui est accordé pour couvrir les frais de démolition et d'aménagement du parking ;
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie, générale, imputée au compte n° 3548 « Démolition pavillon des Bains – extension parking » et amortie en 10 ans au plus.

8. PRÉAVIS NO 29/07 CONCERNANT UNE ADJONCTION AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION
 **MONSIEUR SAMUEL GURTNER, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Samuel GURTNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport après avoir donné une précision : *comme vous pouvez le constater, la Commission s'est réunie le 21 novembre en l'absence du Conseiller Guy ANGELOZ. Le rapport est daté du 23 novembre, et le 27 novembre, il m'a informé qu'il était surpris que le préavis no 29 figurait à l'ordre du jour de ce soir et qu'il avait agendé la séance au 28 novembre avec ses excuses pour cette erreur.*

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Jeannette ETAMBA, Hélène GRAND-GREUB, Lionel BILLAUD, Jean-David CHAPUIS, Jacques FIVAZ, Samuel GURTNER, Jacques MARTIN, Vassilis VENIZELOS. M. Guy ANGELOZ était absent.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté**, à l'unanimité.

L'article 2 n'appelle pas à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis no 29 est accepté**, à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le règlement sur le plan général d'affectation approuvé par le Département des infrastructures le 17 juin 2003 est complété comme suit :

Art 6bis.- Les taxes pour permis de construire, permis d'habiter, d'occuper ou d'utiliser et autres, font l'objet d'un tarif spécial établi par la Municipalité.

Article 2 : L'approbation du Département des infrastructures est réservée.

9. PETITION « APPEL POUR LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE DE L'EAU PUBLIQUE ET RESPONSABLE »
📖 MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES PETITIONS, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission : la parole n'est pas demandée, **la pétition est classée**, pour les raisons que Monsieur le rapporteur vient d'évoquer, à une majorité évidente.

10. PRÉAVIS NO 24/07 CONCERNANT

- A) LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ SAGREYG (SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DES EAUX YVERDON-GRANDSON S.A.),**
- B) UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'300'000.- POUR LA SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE CETTE SOCIÉTÉ,**
- C) L'AUTORISATION DE SIGNER AVEC LA SAGREYG, DES CONVENTIONS :**
 - **FIXANT LES PRIX ET MODALITÉS DE FOURNITURE ET D'ACQUISITION D'EAU POTABLE ET D'EAU NÉCESSAIRE À LA LUTTE CONTRE LE FEU ;**
 - **FIXANT LES CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES SOURCES DU COSSAUX ET DES INSTALLATIONS DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU ;**
 - **COMPORTANT LA MISE À DISPOSITION SOUS FORME DE DROIT DE SUPERFICIE DU TERRAIN NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE AU LAC, À CONVENIR COMME DROIT DISTINCT ET PERMANENT D'UNE DURÉE ÉGALE À CELLE DE LA CONCESSION CANTONALE DE POMPAGE AU LAC ET POUR UNE REDEVANCE ANNUELLE DE FR. 8.40/M².**

📖 MADAME SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET, RAPPORTRICE (MAJORITÉ)

📖 MONSIEUR PHILIPPE PAVID, RAPPORTEUR (MINORITÉ)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie du rapport de la Commission, toutefois Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET et Monsieur Philippe PAVID nous donnent lecture de l'entier de ce rapport.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET, Marianne SAVARY, Jean-Marc COUSIN, Thierry GABERELL, Pierre-André MICHOD, Christian PAULI, Philippe PAVID, Jean-Louis VIAL, Jérôme WULLIAMOZ.

Rapport de majorité :

La Commission, composée de Mme et MM Marianne Savary, Philippe Pavid, Jean-Marc Cousin, Thierry Gaberell, Pierre-André Michoud, Christian Pauli, Jean-Louis Vial, Jérôme Wuilliamoz et de la soussignée s'est réunie à trois reprises les 11, 23 octobre et le 13 novembre 2007.

M. Philippe Pavid, nommé premier membre, a présidé les séances. Suite au résultat du vote des articles du préavis, il a été décidé que la soussignée rédigerait le rapport de la commission et M. Pavid un rapport de minorité.

MM. Rémy Jacquier, syndic, Paul-Arthur TREYVAUD, Municipal et Martial Bujard, directeur du SEY (Service des Energies de la ville) ont participé aux deux premières séances afin de présenter le projet et répondre aux interrogations.

M. Pierre Gasser, notaire et membre du groupe de travail SAGREYG, a également été invité à la séance du 23 octobre pour apporter des éclaircissements liés aux questions légales.

Nous les remercions pour les explications fournies et leurs réponses aux nombreuses questions des commissaires.

Nombre de documents ont été remis à la commission afin de préciser certains points dont notamment :

- ✓ « propositions techniques et financières pour la création de la SAGREYG » (RWB Eau et Environnement SA)
- ✓ Différents documents de projections et tableaux (Perret-Gentil – RWB – Rey Associés SA)
- ✓ Contreprojet du SEY du 28 sept. 2006
- ✓ Copies de documents : Servitudes sources du Cossaux – Acte de concession de pompage de Gransdon-Yverdon – courriers du Service cantonal des eaux y relatifs
- ✓ Statuts de l'ACRG
- ✓ Rapport des experts (Pittet et Rossier) du 10.04.07

Les points traités ci-après ont été clarifiés et discutés dans le cadre du travail de la commission.

I. Estimation de la production et prix de l'eau

La majorité de la commission nourrit des doutes sérieux sur les projections du prix auquel l'eau serait livrée par la SAGREYG.

Prix qui a largement contribué au bon accueil qui a été fait au projet par les communes environnantes.

Selon les chiffres du SEY disponibles dans les rapports de gestion, la production d'eau oscille entre 3 et 4 millions de m³ depuis 1985. En 2006, il s'agissait de 3,4 millions de m³ pour Yverdon-les-Bains et les communes alimentées par la ville.

Le préavis de la Municipalité prévoit une production de 4 millions de m³ à court terme, de 4,5 millions de m³ à moyen terme et de 5 millions de m³ à long terme. L'augmentation à l'horizon 2015 de la production serait donc de l'ordre de 30%.

Selon les chiffres du SCRIS, l'évolution démographique sur laquelle nous pouvons tabler dans la région est de 1 à 1,5% par année, soit au grand maximum 15% à dix ans.

Comment expliquer que, alors que la consommation par habitant est stable et que l'augmentation de la population est connue, les chiffres présentés dans le préavis de la Municipalité soient aussi hauts, exerçant une pression à la baisse sur le prix de l'eau annoncé aux communes?

La majorité de la commission considère à ce sujet que les éventuelles entreprises qui pourraient s'installer dans la région ne sont pas susceptibles d'être assez gourmandes en eau potable pour justifier de tels écarts.

Sans parler de la nécessaire politique de diminution de la consommation d'eau que la commune se devra de mener à l'avenir, pour assurer une utilisation responsable de cette ressource, appelée à devenir un réel enjeu ces prochaines décennies.

II. Charges financières pour la commune d'Yverdon-les-Bains

Chaque franc investi dans le futur réseau d'eau régional est réparti sur le prix de l'eau, que l'investissement soit effectué par la SA ou la commune.

Avec la SA, la commune éviterait d'avoir à investir 26 millions dans le réseau d'eau de la région, sa contribution serait une participation de 2,3 millions au capital actions.

La SA utiliserait les infrastructures existantes pour un prix de location estimé à 1.75 millions par an selon les indications données à la commission.

En contrepartie elle devrait cautionner l'essentiel des investissements.

Mais il est important de souligner que, si la ville d'Yverdon-les-Bains assurait seule son approvisionnement et celui des communes de la région, les investissements seraient répartis sur plusieurs années.

Il faut relever que ce ne sont pas des investissements à risque, puisqu'ils sont entièrement couverts par le produit de la vente de l'eau.

A noter, finalement, que la commune dispose d'un fonds de réserve destiné à ces investissements, qui contient d'ores et déjà plus de 4 millions de francs.

Les investissements étant proportionnellement moins hauts dans un projet limité à Yverdon-les-Bains et aux communes que la ville fournit actuellement, les coûts, pour la commune et pour les consommateurs concernés, seraient plus bas que dans le projet SAGREYG.

De plus, il ne faut pas imaginer qu'une SA « ne coûterait rien à la commune ». En effet, si la ville participait à la SAGREYG, chaque m³ d'eau vendu par Yverdon-les-Bains ou perdu suite à des fuites dans le réseau de distribution de la ville devrait être acheté à la SA.

Ce que la SAGREYG paiera à la commune pour la location de ses installations et pour l'exploitation du réseau ne compensera pas le surcroît de coût lié à l'achat d'eau consommée à Yverdon-les-Bains.

Conséquence: une marge d'autofinancement diminuée de 1 à 1,5 millions chaque année.

Enfin, la manière et la rapidité avec laquelle l'ACRG, deuxième actionnaire principal de la SAGREYG, va couvrir ses 793 000 francs de contribution au capital actions de la SA, ses investissements très importants pour l'aménagement des puits d'Onnens et la construction de la conduite jusqu'à Grandson ne sont pas claires.

III. Conflits d'intérêts et disparités au sein de la SA

La SAGREYG sera composée de membres acheteurs d'eau et de membres vendeurs d'eau.

Yverdon-les-Bains est le plus gros consommateur avec un pourcentage prévu de 87% de la consommation totale pour un capital actions le 66%.

L'ACRG, essentiellement revendeuse d'eau et principal fournisseur, possède 22% du capital actions.

Sans procès d'intention aucun, il est évident que les intérêts de ces deux partenaires sont totalement divergents.

Si l'on considère qu'il faut le 75% des voix constituées par au moins trois communes ou associations de communes pour avaliser une décision au sein de la SA, la majorité de la commission a des doutes quant à son bon fonctionnement et à la défense des intérêts de notre commune dans le développement de celle-ci.

Le premier point délicat est le délai de la construction de la station de pompage au lac nécessaire à notre cité. Dans l'attente notre commune sera entièrement dépendante des autres fournisseurs fortement impliqués dans les décisions de la SA.

Les législatifs communaux ne pourront pas intervenir dans les décisions de la SAGREYG.

En cas de conflit, Me. Gasser a précisé à la commission que les membres de la SA doivent trouver un accord entre eux.

Le seul médiateur possible, si aucune solution n'est trouvée, reste, en dernier recours, la justice.

Toutes les communes « membres souscripteurs », acheteuses d'eau, possédant des ressources d'eau d'un débit inférieur à 101m³ par jour gardent leur ressources.

L'exploitation des ressources plus importantes (la Fontaine à Fondraz, le puits de la Motte est les sources du Cossaux) est reprise par SAGREYG.

Pour Yverdon-les-Bains, cela signifie injecter gratuitement l'eau produite aux sources du Cossaux dans le réseau en contrepartie de l'entretien des installations par la SA.

Si l'on considère que l'eau du Cossaux représente le tiers de la consommation yverdonnoise actuelle, que les pertes du réseau sont estimées à env.10%, que l'eau perdue sera rachetée au prix fort à la SAGREYG, le don de nos sources semble disproportionné.

De l'avis de la majorité des membres de la commission, l'eau des sources du Cossaux devrait être décomptée du calcul de consommation.

Les frais d'entretien des infrastructures de la source seront largement compensés par le gain financier de l'opération.

Enfin, les buts de la SA sont le captage, l'achat et la distribution de l'eau aux actionnaires et l'entretien des infrastructures.

Les communes devront, elles - c'est l'enjeu des prochaines décennies - être actives dans la réduction de la consommation d'eau.

L'adéquation des objectifs des unes et de l'autre sera difficile.

IV. Intérêt régional – intérêt pour Yverdon-les-Bains

L'interconnexion régionale, voir supra régionale, des réseaux d'eau est un processus en marche depuis plusieurs années pour des raisons évidentes de sécurité de l'approvisionnement.

Le réseau yverdonnois possède déjà plusieurs raccordements avec les réseaux voisins, en particulier au sud de la ville.

A court ou moyen terme, les liaisons manquantes en direction du nord (Concise) et de l'ouest (Orbe) seront réalisées pour assurer la redondance dans la distribution. Située au centre du maillage en cours de constitution, la ville d'Yverdon-les-Bains joue déjà actuellement un rôle régional important et tient à le renforcer à l'avenir.

Contrairement à d'autres régions où plusieurs communes d'importance presque égale se côtoient, Yverdon-les-Bains est environnée de communes bien plus petites qu'elle. Cette particularité rend plus délicate la conception de solutions équilibrées, et donc équitables, pour toutes les entités concernées. Elle augmente aussi la nécessité pour Yverdon-les-Bains de pouvoir tenir son rôle de ville centre.

La situation dans laquelle se trouve le Conseil communal, forcé de se prononcer en dernier sur le projet SAGREYG, après toutes les autres communes concernées, perturbe le processus de décision. Elle crée un contexte qui tendrait à faire interpréter un éventuel refus du projet comme un désaveu de la collaboration interrégionale.

Il est essentiel de répéter que ce qui rend le projet inacceptable aux yeux de la majorité de la commission n'est en rien un refus de développer des infrastructures régionales dont l'utilité est démontrée.

L'eau, indispensable à tous, n'étant pas un bien comme les autres, sa production et son acheminement doivent faire l'objet de structures simples et transparentes.

Les arguments des subventions et de l'octroi de la concession de pompage au lac reviennent dans les discours comme autant de menaces et par-là même comme des moyens de pression difficilement acceptables.

Il est important de faire savoir que l'attribution d'une majoration de la subvention de l'ECA est subordonnée à ce que les infrastructures bénéficient à au moins trois communes.

Quant au renouvellement de la concession de pompage dans le lac, il n'est pas conditionné à la création exclusive de la SAGREYG mais à une organisation de distribution régionale.

Étant donnée la nature de la majorité des ouvrages projetés, ces conditions seront aussi remplies en cas d'exécution sous une autre forme d'organisation que celle «proposée».

Ces arguments ne résistent donc pas à l'examen.

V. Solution SA – perte de souveraineté des communes :

La Municipalité a longuement précisé à la commission le choix de la SA ; les autres formes juridiques étudiées sont :

- la coopérative : chaque coopérateur n'a qu'une voix indépendamment du nombre de parts sociales qu'il possède et peut revendre ses parts sociales en tout temps
- l'association de commune : ne peut se faire avec d'autres associations de communes.

Elles n'ont pas été retenues car défavorables ou juridiquement impossibles.

La solution d'une SA de collectivités publiques a donc été choisie.

Précisons que l'on doit considérer que de très gros efforts, au niveau statutaire notamment, garantissent l'accès à la SA aux collectivités publiques uniquement.

Cette garantie est encore scellée dans le projet de concession cantonale pour la construction de la nouvelle station de pompage au lac.

On peut saluer également la décision de la Municipalité de signer la déclaration « l'eau bien public » de l'Association suisse pour le Contrat Mondial de l'Eau, jointe au préavis.

La commission est unanimement acquise à l'importance régionale du traitement et de la distribution de l'eau et y adhère complètement. Elle est également attentive à l'aspect démocratique et transparent de la structure utilisée.

Dans cet état d'esprit, les trois cas de figure suivants (cf tableau annexé) ont été analysés sous l'angle démocratique et décisionnel :

- SA ;
- Association de communes ;
- Yverdon-les-Bains ville centre – modèle lausannois.

La majorité de la commission constate que la SA, bien que garantie de collectivités publiques et à but non lucratif :

- ne permet pas une transparence suffisante en terme financier (rappelons ici que les comptes de la SA ne peuvent être consultés que de manière confidentielle par la Commission des finances) ;
- ne permet aucune intervention des législatifs communaux ;
- gère de manière autonome ses projets, ses priorités, ses nouvelles orientations, ses investissements et ses comptes.

Même si les intérêts de notre ville sont défendus par des représentants délégués par la Municipalité, la suite des opérations dépendra essentiellement de la personnalité et de la perspicacité des membres du Conseil d'administration, sans aucune possibilité de recours des législatifs communaux dans ce domaine essentiel que sont l'eau et ses enjeux.

VI. Rôle du SEY

Il semble que le SEY, pour des raisons de désaccord par rapport au concept SAGREYG et de la personnalité d'anciens responsables, n'a pas participé à toutes les étapes de travail du groupe d'étude du projet et ne l'a réintégré que tardivement.

A noter qu'il a opposé un contreprojet étudiant un réseau de distribution sensiblement plus réduit et divergeant essentiellement par la forme. En effet, celui-ci, sur le modèle lausannois, proposait qu'Yverdon-les-Bains garde les infrastructures (STAP) et intègre les sources du Cossaux.

Les interconnexions avec l'ACRG et les autres communes consommatrices auraient été réglées par des conventions.

Il concluait à un prix plus avantageux de l'eau et à une économie d'un million par an par rapport aux projections SAGREYG.

Cette solution préliminaire, n'a pas été retenue par la Municipalité.

Il n'en demeure pas moins que le projet SAGREYG prévoit que le SEY, tout de même reconnu spécialiste en la matière, s'occupe de l'exploitation des infrastructures du réseau de distribution sur la base d'un mandat de prestations ...

Il nécessiterait deux équipes de 5 personnes afin d'assurer un tournus suffisant.

Force est de constater qu'aucun projet précis de mandat de prestations n'a été porté à la connaissance de la commission et que l'attribution des tâches, ressources et responsabilités qui incomberont au SEY sont encore floues.

Conclusions

Consciente et acquise à l'importance régionale du traitement de l'eau, la commission regrette qu'Yverdon-les-Bains, principal acheteur et prestataire de services, doivent se prononcer en dernier sur le projet SAGREYG.

Cette délicate situation pourrait donner une couleur anti-région à toute contestation d'une partie du projet, ce qui n'est absolument pas le cas.

La majorité de la commission considère que :

- le calcul de prévision de consommation est surévalué et a pour effet de fausser à la baisse le calcul du prix du m³ d'eau pour Yverdon-les-Bains et les autres communes membres souscripteurs de la SA ;
- les sources du Cossaux et leur gestion doivent rester en mains communales, rappelant qu'elles produisent aujourd'hui un tiers de la consommation de notre ville à un prix nettement inférieur au rachat de l'eau prévu à la SAGREYG ;
- le montage SAGREYG rend exorbitant le prix à payer pour les fuites du réseau yverdonnois ;
- Yverdon-les-Bains, dans le cadre de la SA, ne devra pas investir directement mais paiera un surcoût de plus d'un million par année au travers du prix de l'eau ;
- Un investissement direct de la ville, sûr car financé par le prix de vente de l'eau, ne réduirait pas sa marge d'autofinancement ;
- les points et modalités du mandat de prestation au SEY devraient être connus avant de prendre une décision d'adhésion ;
- la signature de la convention ne peut être acceptée par notre Conseil qu'à connaissance des éléments précis du contrat ;
- les conflits d'intérêts existant entre les membres acheteurs et membres vendeurs d'eau au sein de la SA ainsi que celui opposant les buts de la SA à une politique communale d'économie (visant à réduire la consommation de l'eau) rendent ce projet délicat à réaliser ;
- la SA présente un déficit démocratique difficilement acceptable pour un domaine aussi sensible que l'eau.

Regrettant ne pouvoir amender le préavis sans obliger l'ensemble des communes à revoter, par 5 voix contre 4, la commission refuse les articles 1 à 4 et demande à la Municipalité de prendre en compte les points du présent rapport pour le projet futur.

Rapport de minorité :

La commission concernant le préavis "SAGREYG", s'est réunie à 3 reprises. Elle a bénéficié d'une présentation détaillée du projet par Monsieur le Syndic Rémy Jaquier assisté par le chef de service du SEY Monsieur Marcel Bujard, par Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, ainsi que par le notaire Maître Pierre Gasser. Elle a obtenu de nombreux documents, rapports et réponses à ces questions afin d'améliorer et d'affiner sa perception du projet. L'aspect technique n'étant pas remis en cause, les réponses à ses questions et les rapports reçus correspondant à ses demandes, l'ensemble de la commission n'a pas jugé nécessaire de consulter ou d'entendre d'autres intervenants ayant participé à l'élaboration du projet.

Par 4 voix pour et 5 contre, la minorité de cette commission souhaite présenter ses arguments à notre Conseil.

Les études ont été menées avec sérieux depuis 2002 par des spécialistes techniques et juridiques, des représentants des communes et des services concernés dont le SEY, avec des données fournies par les partenaires potentiels eux-mêmes. Des variantes ont été étudiées, de nouvelles données intégrées au projet, telle que la découverte du potentiel des sources d'Onnens. De nombreuses négociations ont permis de trouver des compromis pour aboutir au projet de la SAGREYG. Ce travail a été mené dans l'intérêt de tous les membres de la future SAGREYG, y compris les intérêts d'Yverdon-les-Bains.

Le problème de l'approvisionnement en eau pour chacun d'entre nous, la constitution de réserve et de débits suffisants pour lutter contre les incendies, et la redondance du système d'approvisionnement en cas de panne ne peuvent plus être gérés au niveau d'une seule commune. La réunion de communes, qu'elles soient consommatrices ou qu'elles fournissent de l'eau, est gage d'une gestion efficace de ce liquide précieux et indispensable, dans un souci d'exploitation judicieuse et équitable des ressources. C'est une des raisons pour laquelle la SAGREYG a souhaité intégrer l'ACRG parmi ses membres. Rappelons que l'eau souterraine des puits d'Onnens n'a pratiquement pas besoin de traitement, et qu'elle est donc bon marché, alors qu'une eau pompée au lac (dont on ne peut malheureusement pas se passer) doit subir de nombreux traitements, et qu'elle coûte par conséquent plus cher. Le projet régional de la SAGREYG répond à ces préoccupations.

Des investissements pour environ 35.1 millions de francs doivent être consentis pour la réalisation du projet régional. La part de ce montant, estimée à 26,6 millions, concerne directement des investissements destinés à la Ville d'Yverdon-les-Bains. A ce propos, il convient de relever trois éléments importants :

1. Ce montant de 26.6 millions de fr. est équivalent à celui que devrait investir la Ville d'Yverdon-les-Bains si elle restait seule.
2. Ce montant est proportionnel à la charge que la Ville devra supporter dans la nouvelle société. Cela signifie que la Ville d'Yverdon-les-Bains ne finance pas les installations nécessaires à d'autres communes.
3. Ce montant de 26.6 millions de fr. ne sera pas emprunté par la Ville mais par la SAGREYG, ce qui libère cette somme pour d'autres investissements de notre Commune, et ce, même si un cautionnement est demandé.

Les futurs statuts de la SAGREYG, prévoient que le conseil d'administration sera composé de 7 membres dont 3 membres représenteront la commune d'Yverdon-les-

Bains. La seule Ville d'Yverdon-les-Bains est largement représentée face aux 53 autres communes qui n'ont que 4 membres et dont un seul représente l'ACRG. A l'assemblée générale, 65 % des parts seront représentées par la Ville d'Yverdon-les-Bains. Les décisions seront prises à la majorité qualifiée de 75 % des voix et par 3 actionnaires au moins. L'influence d'Yverdon-les-Bains sera donc importante. Si la majorité a été fixée à 75 % pour limiter les possibilités de modifications des statuts, elle permet en revanche un risque de minorité de blocage à 26 %. Mais rappelons que la SAGREYG est une société d'intérêt régional, que les communes membres sont représentées par des citoyennes et des citoyens élus par le peuple et que la société n'a pas de but lucratif. Les risques de blocage ne sont donc pas plus importants pour la ville d'Yverdon-les-Bains que les risques pour les autres communes de se voir imposer nos idées.

Les statuts stipulent que la gestion technique de la SAGREYG sera assurée par le SEY qui facturera cette prestation. Pour notre commune cela représente 2 avantages :

1. Une amélioration de la rentabilité de notre Service des Energies, par exemple, il n'y aura qu'un service de piquet pour l'ensemble de la SAGREYG, il sera assuré par le service de piquet existant de la Ville d'Yverdon-les-Bains mais cette fois à la charge de la SAGREYG.
2. La gestion technique du réseau permet d'avoir une vue d'ensemble du système, une mainmise et une influence sur tout ce qui s'y passe. Les autres communes partenaires ont toutes accepté de faire confiance à la Ville d'Yverdon-les-Bains pour ces prestations.

Ajoutons que la Ville d'Yverdon-les-Bains louera une partie de ses installations qui sont nécessaires au projet de régionalisation pour un montant annuel d'environ 1.9 millions de fr, à court terme et 1.5 millions de fr. à moyen et long terme.

Il est vrai que notre Conseil est dans une situation inconfortable puisqu'il doit décider en dernier de la participation d'Yverdon-les-Bains à la SAGREYG. Cette situation n'est en tout cas pas due à une volonté des autres communes de nous imposer un projet établi. N'oublions pas qu'un projet de cette envergure est toujours précédé de négociations. Celles-ci ont été menées par notre Municipalité pour la Ville d'Yverdon-les-Bains et continueront de l'être lors de la fondation de la SAGREYG. Afin que tous les partenaires y trouvent leurs comptes, il ne doit pas y avoir de gagnant ou de perdant. Pour ce faire, des avantages et des inconvénients sont acceptés ou refusés entre les partenaires pour former un tout cohérent et acceptable. Ainsi, par exemple, la source du Cossaux de notre Ville sera gérée par la SAGREYG, mais facturée à cette dernière. Elle représente 16% des besoins moyens futurs de la SAGREYG et ce volume est nécessaire à la redondance du système ; alors que quelques communes conservent leur source, comme Pomy, dont la source ne représente que 0.5 % des besoins moyens futurs donc négligeable à l'échelle de la région. Notons par ailleurs que les investissements nécessaires pour l'exploitation de la source du Cossaux seront par conséquent faits par la SAGREYG et plus par Yverdon-les-Bains.

Il est faux de penser que l'ACRG veut rentabiliser son investissement en vendant de l'eau. Rappelons que c'est à la demande du canton et pour bénéficier du potentiel en qualité et quantité des eaux souterraines d'Onnens, que la SAGREYG s'est approchée de cette association. Les investissements supplémentaires nécessaires ne seront entrepris que pour satisfaire les demandes de la SAGREYG et non le contraire.

Que se passerait-il si la Ville d'Yverdon-les-Bains refusait d'adhérer à la SAGREYG ?

Il est illusoire de penser que la Ville d'Yverdon-les-Bains pourra négocier avec les communes voisines. Consulté à ce sujet, le groupe de travail de la SAGREYG, soit des syndicats et municipaux des communes voisines et des représentants du canton, comptent bien constituer la SAGREYG, même sans la ville d'Yverdon-les-Bains ; la gestion pourrait en être assurée par l'ACRG qui devra renforcer ses effectifs. Les instances cantonales, qui soutiennent le projet de la SAGREYG, accorderont les concessions au projet régional, notamment celle du pompage au lac. La Ville d'Yverdon-les-Bains se retrouvera donc seule, devra négocier sa fourniture d'eau avec une société sur laquelle elle n'aura aucune prise, aucun contrôle et aucune représentativité au conseil d'administration.

Cette vision est impensable pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Cet isolement serait le début de négociations difficiles voire impossibles avec nos voisins pour d'autres projets à caractère régional. La Ville d'Yverdon-les-Bains doit tenir un rôle de leader et de rassembleur de la région, elle a tout à y gagner et les communes voisines comptent sur nous.

Conclusion :

Fort des arguments non exhaustifs qui précèdent et convaincus des avantages que pourront retirer les consommateurs d'eau et la Ville d'Yverdon-les-Bains en adhérant à la SAGREYG, les 4 commissaires précités vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les articles 1 à 4 du préavis no 24 tels que présentés par la Municipalité.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'ai une question à l'intention de Madame la rapportrice de la majorité de la commission : en page 3 de votre rapport, vous mentionnez : *Ce que la SAGREYG paiera à la commune pour la location de ses installations et pour l'exploitation du réseau ne compensera pas le surcroît de coût lié à l'achat d'eau consommée à Yverdon-les-Bains.*

Conséquence : une marge d'autofinancement diminuée de 1 à 1,5 millions chaque année.

Pouvez-vous me dire quel est le cheminement pour arriver à ce montant ?

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Effectivement, dans les divers tableaux qui nous ont été apportés, il y avait beaucoup de documents de travail, le tableau qui émane du groupe de travail pour l'approvisionnement en eau potable de la région yverdonnoise, cite les frais fixes et les frais variables qui constituent le réseau ainsi que la part qui sera apportée par Yverdon-les-Bains. En faisant des calculs croisés avec tous ces éléments, nous nous sommes rendus compte que si nous prenons le prix des sources du Cossaux, que nous le déduisons du total que nous paierions à la SAGREYG, il y a 30% de moins et nous arrivons à une économie de Fr.1'000'000.-- par année. Ce million est retrouvé également dans les chiffres amenés dans le rapport du SEY fait à l'époque. Cela veut

dire que si nous gardons nos sources, nous payons moins cher l'eau dans la totalité puisque le 30% est bien meilleur marché pour la ville. Voilà en gros les éléments qui nous ont permis de calculer ce million.

Dès le moment où nous investirions nous mêmes, par exemple pour refaire les sources, ce serait un patrimoine qui ne serait par déduit de la marge d'autofinancement. Si nous investissions pour les infrastructures, elles ne seraient pas déduites de la marge d'autofinancement.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis peut-être un peu en avance, mais le sujet est sensible et avant que ne débute la votation, je demande, conformément à l'article 84, que le scrutin qui va bientôt, j'espère, se dérouler, se fasse à bulletin secret pour l'ensemble des articles de ce préavis no 24.

Monsieur le Président :

Nous allons d'abord terminer les débats et ensuite je soumettrais, à cette assemblée, le vote à bulletin secret.

La discussion se poursuit sur l'article 1 :

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que lorsque nous voulons parler de chiffres, il faut être précis et simple. J'aimerais tout d'abord tordre le cou à une hypothèse qui a été émise par le rapport de majorité et qui dit que les chiffres de consommation qui ont été annoncés par le groupe de travail sont surfaits pour finalement diminuer le prix de vente de l'eau produite.

Mesdames et Messieurs, je suis désolé, c'est faire injure au groupe de travail qui a bossé pendant trois ans sur ce dossier, qui s'est entouré de compétences techniques, juridiques et administratives pour calculer ce volume produit.

Je vais vous faire un calcul très simple : dans ce pays, tous les organes de planification, y compris notre Service des énergies, dont je salue ici une forte délégation, compte que la consommation par habitant et par jour est de 350 litres. Cela veut dire 130 m³ par année, c'est un cube de 5m sur 5m sur 5m, vous vous rendez compte de ce que cela fait.

J'ai vérifié ce chiffre auprès du directeur du Service des eaux de la ville de Lausanne, et je reviendrai d'ailleurs sur les propos que j'ai eus avec cette personne. Ce Monsieur est Président suisse des ingénieurs gaz et de l'eau, la SSIGE et il m'a confirmé que c'est plutôt 400 litres par habitant et par jour, donc 150 m³ par année que nous prenons en compte aujourd'hui pour dimensionner un réseau.

Madame la rapportrice, vous me permettrez de vous faire remarquer que dans vos calculs, vous nous dites que la consommation de la ville d'Yverdon-les-Bains et des communes alimentées est de 3,4 millions. Vous avez aussi dit que durant les 20 dernières années, ce débit avait oscillé entre 3 et 4 millions. C'est la consommation de

la Ville d'Yverdon-les-Bains et des dix communes qu'elle alimente actuellement. Or là, Mesdames et Messieurs, ce soir nous parlons de la SAGREYG, il faut donc y ajouter les pôles 1 et 3, c'est quelque mille habitants, ce sont des communes rurales.

Petit détail en passant, vous ne le savez peut-être pas, une vache laitière en pleine production consomme 100 litres par jour d'eau. C'est intéressant.

Actuellement, nous avons dans la région, à Yverdon-les-Bains 25'000 habitants plus l'ensemble de la population des autres communes de la SAGREYG, 30'000 habitants fois 130 m³ c'est 3 millions 900 cents mille m³. Messieurs les ingénieurs ont annoncé 4 millions m³. Là, nous sommes parfaitement clairs, c'est l'eau produite par les différentes ressources.

Il faut faire la distinction entre la production et la consommation. Lorsque vous injectez 100 m³ dans un réseau, il faut savoir que nous devons prendre en compte les fuites, les pannes de compteur, eh oui, cela arrive, nous devons prendre en compte l'eau utilisée par le Service Incendie et Secours. Il y a un certain nombre de pertes, malheureusement, nous y reviendrons aussi, qui font que finalement ce n'est que 90 m³, à peu près 10% de perte, Madame la rapportrice l'a dit, qui arrivent dans vos chaumières, vos appartements. Bien évidemment, cette perte, il faut la répercuter sur le prix de vente.

Les pronostics pour le long terme, 5 million de m³, là aussi Mesdames et Messieurs les Conseillers, ces chiffres sont parfaitement objectifs, ils sont même pessimistes. Et que nous parlons de long terme, ce n'est pas 2015, c'est 50 ans.

J'aimerais rendre hommage ici, Mesdames et Messieurs, aux anciens de cette commune qui ont dimensionné la station de pompage de Grandson. Ces Conseillers communaux, ingénieurs et Municipaux qui ont voté à l'époque ces crédits ont dimensionné une station qui fonctionnait toujours 65 ans après et qui fournit les 2/3 des besoins d'eau de la Ville d'Yverdon-les-Bains. C'est dire, si ces gens avaient été visionnaires, donc nous aussi nous devons raisonner pour 50 ans.

Je vous fait encore un calcul simple : le plan directeur cantonal nous dit que le canton va augmenter sa population de 100'000 habitants dans les 15 prochaines années, pour notre district Jura-Nord-Vaudois c'est 11'000 habitants et pour notre ville, le chef lieu de ce nouveau district Jura-Nord-Vaudois on peut compter avec une augmentation de l'ordre de 4 à 5'000 habitants, total 30'000 habitants. Cette fameuse région, ces quelques 20 communes qui sont concernées, actuellement elles sont à 5'600 habitants. Si nous y ajoutons une croissance de 1% par année, car elles ont aussi le droit d'évoluer petit à petit, d'occuper des ruraux qui sont malheureusement abandonnés ou d'augmenter leur population, nous arriverons à 36'400 habitants. Je reste à 130 m³ consommés parce que nous avons cette volonté de contrôler la consommation, c'est très important. Il faut distinguer la politique de distribution de l'eau et l'économie de l'eau, qui restent essentielles aux yeux de la Municipalité, de la production. 36'400 habitants fois 130 m³ nous arrivons dans les 4'700'000, 4'800'000. Je n'ai pas compté le développement du Parc scientifique et technologique. Nous pouvons tout à coup avoir une entreprise qui consomme beaucoup d'eau, mais nous avons aussi la volonté d'inviter ces entreprises à économiser. Mais ces 5'000'000 dont le rapport parle, ce n'est pas dans 15 ans, c'est une planification à 50 ans, donc ces chiffres sont tout à fait réalistes et il est essentiel de les respecter. Ils sont utilisés par toutes les instances de planification de ce pays et je vous l'ai dit, ils ont été vérifiés,

encore aujourd'hui auprès de la Direction du service des eaux de la Ville de Lausanne. Tordons une fois pour toute le cou à ce doute qui pourrait planer.

Ce prix Fr. 1,30 le m³ que l'on nous annonce comme le prix de production de la SAGREYG, c'est un montant de coût divisé par un volume. Nous l'avons dit, le volume est juste. Les coûts, il n'est pas interdit de les diminuer.

Le Service des Energies de la Ville d'Yverdon-les-Bains aura dans ce projet un rôle éminent à jouer, nous avons dit qu'effectivement, il est tout à fait normal que ces infrastructures, que ce savoir-faire et que ces compétences soient valorisés. Si le groupe de travail avait proposé de mettre toutes ces infrastructures gratuitement à disposition, effectivement, cela aurait été totalement inéquitable. Mais là, nous avons considéré, encore une fois avec le conseil compétent de nos mandataires techniques, quels étaient, dans les installations de production, de transport et de stockage d'énergie, les éléments de ces infrastructures qui entreraient dans le fonctionnement de cette SAGREYG.

Nous avons calculé la valeur à neuf de ces infrastructures : c'est plus de Fr. 50'000'000.--, cela donne une idée des investissements réalisés. Puis, nous avons dit qu'il fallait louer ces équipements par cette future SAGREYG et nous arrivons à Fr. 1'900'000.-- par année qui rentrent dans la caisse communale d'Yverdon-les-Bains. Cela va diminuer après quelques années, parce que l'idée est de mettre hors service la station de pompage de Grandson après de nombreuses décennies de bons et loyaux services et sera remplacée par une structure beaucoup plus proche de la ville. Nous allons également procéder au remplacement de la canalisation entre la station de pompage de Grandson et l'entrée de la ville. Donc le montant de cette valeur à neuf loué à la SAGREYG va diminuer.

Ensuite, pour l'exploitation du système par les gens du Service des Energies, la SAGREYG va payer à la caisse communale des frais fixes variables pour un montant de l'ordre de Fr. 5'181'000.--. Il est clair que ces calculs sont des prévisions qui ressortent d'une étude de faisabilité.

Nous avons consacré trois ans à rechercher, parmi différentes variantes, cette solution. Tous ces chiffres devront être négociés finement. Je rappelle que les représentants du Service des Energies devront également travailler à livre ouvert et devront défendre leurs intérêts comme la fameuse ACRG, Association des communes de la Région de Grandson, devra également prouver que le prix de l'eau qu'elle vendra sera le prix juste. Car c'est cela le maître mot de toute cette affaire, c'est de livrer à la région de l'eau à un prix le meilleur marché possible et réparti équitablement, le même pour tous les consommateurs.

J'ai beaucoup de peine à trouver ce million qui se balade par ci par là. Sur Fr. 1,30, prix de l'eau qui sera fournie par la SAGREYG aux différentes communes de la région, dont Yverdon-les-Bains, si je simplifie pour montrer la structure de ce prix : nous avons 10cts de frais financiers, 50cts de location des infrastructures existantes, ces fameux frais fixes, nous aurons des frais d'exploitation également pour 50cts et 20cts de frais d'achat d'eau, la SAGREYG a d'autres fournisseurs. Donc c'est bon an, mal an que sur Fr. 1,30 il y a Fr. 1.-- qui revient à la caisse yverdonnoise. Je crois tout de même que nous avons bien défendu les intérêts de la ville.

Nous sommes ici pour débattre, mais je vous invite à être prudents sur les chiffres. Nous ne sommes pas là pour faire un débat de chiffres parce que ce serait faire injure

à ce groupe de travail et à tous ses mandataires. J'aimerais que nous respections le travail qu'ils ont fait. Ce sont des miliciens pour la plupart.

Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :

En toute bonne foi, il y a deux mois environ, j'ignorais totalement ce qu'était le projet SAGREYG. Je l'ai découvert depuis comme le citoyen lambda et j'en tire les constatations suivantes : en bientôt vingt ans de politique, j'ai vu passer beaucoup d'objets qui se sont transformés en opposition gauche-droite. Mais là, je suis pantois. J'espère que la tranche de la population que j'ai l'honneur de représenter ici partage ma vision du problème, lorsque que fondamentalement, je n'y vois que trois éléments :

Premièrement, jamais depuis la naissance des canalisations, la population ne s'est occupée directement de la distribution de l'eau. En effet, elle a, à juste titre, laissé à ses autorités tout loisir de l'organiser pour son bien. J'aimerais dès lors que l'on me dise quelle frange du pouvoir décisionnel se retrouverait en mains privées avec le projet qui nous est soumis ce soir.

Le second constat tient à la qualité de l'eau qui nous est distribuée aujourd'hui. Je n'ai jamais gagné de concours « Jean Louis » à une exception près, celui qui nous a été proposé aux portes ouvertes du Service des Energies concernant la dégustation de cinq verres d'eau potable, 4 verres étaient de l'eau de bouteilles et un de l'eau du lac. Nous avons fait un sans faute, par conséquent, je crois pouvoir affirmer que notre eau est très facilement reconnaissable à son odeur très caractéristique quand elle ne provient pas du Cossaux.

Dans le projet qui nous est soumis, on nous propose une amélioration, du moins proportionnellement ; nous passerions de 60% d'eau du lac et 30-40% d'eau du Cossaux à une inversion de ces proportions, donc nous aurions la possibilité de boire presque 7 fois sur 10 de l'eau de source plutôt que de l'eau qui a le goût de chlore et de poisson.

Enfin, la sécurité de notre approvisionnement n'est assuré que par le maillage avec un réseau à même de pouvoir pallier en tout temps une panne majeure de notre système de pompage au lac, ce qui n'est d'ailleurs par le cas actuellement.

Si je me résume, on me demande d'accepter un projet dont la finalité est la conservation du réseau en mains publiques, l'amélioration de la qualité de moyenne de l'eau potable livrée et une incontestable amélioration de ma sécurité d'approvisionnement. Je prie ceux qui ne partagent pas mon avis de m'excuser, mais devant cette requête, je ne me suis jamais demandé si j'étais de gauche ou de droite. Je me suis immédiatement dit que je commettrais une incroyable erreur en le refusant et je vous demande donc de l'accepter.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Les opposants de la SAGREYG sont accusés de vouloir empêcher une régionalisation de la gestion de l'eau, c'est faux. Certains ont voulu voir dans ce refus, je cite, il se reconnaîtra : *la volonté prétentieuse et égoïste d'une ville centre qui voudrait dicter sa loi à ses vassaux*, c'est encore faux.

Une des raisons qui motive notre refus dépasse les frontières communales et concerne l'ensemble des habitants de cette région. Nous estimons que la structure décisionnelle proposée par ce projet constitue une perte du contrôle démocratique sur un bien précieux.

La première preuve du déficit démocratique que représente ce projet est le débat que nous avons à l'instant. Est-il normal que le législatif d'une ville sensée représenter plus de 80% des habitants liés par la SAGREYG n'ait comme seule solution d'accepter ou de refuser l'édifice sans pouvoir y apporter sa pierre. Et bien, nous pensons que non. En effet, les Conseils Généraux et Communaux n'ont été que la chambre d'enregistrement d'un projet immuable ou la moindre virgule est coulée dans le bronze. Si l'élaboration s'est déroulée sans aucun débat démocratique, son acceptation et sa mise en œuvre constitueraient pour la population une perte de contrôle conséquente sur la gestion de l'eau.

Accepter ce projet revient à donner un blanc-saint à quelques administrateurs pour gérer l'ensemble de nos sources et de nos puits. En acceptant ce projet, la population n'aura plus la possibilité de savoir quelles décisions seront prises, les habitants de notre région ne pourront plus se prononcer ni par référendum, ni par initiative sur les objets en charge par la SAGREYG.

Certes, les statuts de la SAGREYG garantissent que le contrôle de l'eau restera en mains publiques. De plus, la Municipalité a signé récemment, et je l'en félicite, une déclaration reconnaissant l'eau comme bien public universel et qui l'engage à ce que toutes les décisions importantes dans ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes. Mais alors, si la constitution d'une société anonyme ne constitue pas une décision importante, dites-moi quand la population aura droit au chapitre, je me le demande ?

Nous avons pu lire ce matin dans la presse que parler de perte de démocratie relevait de la mauvaise foi. En citant la loi sur les participations de l'Etat et des Communes à des personnes morales, l'auteur de l'article affirme que les communes donnent des instructions de vote à leurs représentants, c'est vrai. Ce qu'il ne dit pas c'est que cette compétence revient aux exécutifs. On nous dit aussi que les Commissions de gestion et des finances vont vérifier le bien-fondé des décisions financières de la société. En consultant la loi, nous nous rendons compte que cette clause concerne les situations où l'Etat et non les communes possède des participations, ce pas le cas pour la SAGREYG. Si parler de perte de démocratie dans ce dossier relève de la mauvaise foi, les arguments relevés dans cet article relèvent sans doute plus de la maladresse que de la malhonnêteté intellectuelle.

Alors, bien sûr, nous avons le droit de s'en fiche de ce soi-disant contrôle démocratique, estimer que ce qui compte c'est d'avoir à boire pour pas cher et que nos exécutifs ont été élus pour cela. Mais à quoi servent nos législatifs, à quoi servent les droits populaires ?

Nous estimons, au contraire, que l'eau est un bien suffisamment précieux pour que le débat ait lieu sur la place publique et pas dans des conseils d'administration. La régionalisation est inévitable. Les lois de la nature et de la physique n'en ont que faire des frontières communales. La gestion de l'eau potable est une des tâches fondamentales des collectivités publiques. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une structure échappant au contrôle de la population à Yverdon-les-Bains comme dans l'ensemble de notre région.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je trouve que ce que vous venez de dire, Monsieur VENIZELOS, est une grave marque de défiance à l'encontre de la Municipalité qui représente les intérêts de la ville et qui est, je vous le rappelle, élue par la population.

Tout dans ce projet permet de garder cette souveraineté que vous prétendez que nous allons perdre. Tant les statuts qui prévoient que ce sont les communes qui gèrent ce projet, qui prévoient que c'est le Syndic ou un Municipal ou un représentant de l'administration qui siège au sein de l'Assemblée générale, les administrateurs que l'on choisit par la Municipalité, c'est presque leur faire injure que de dire qu'il n'aurait pas la compétence de choisir les administrateurs compétents pour siéger au Conseil d'administration.

Je crois qu'en tous les cas la moitié de ce Conseil n'a jamais critiqué le fonctionnement du Centre thermal ou du Grand Hôtel des Bains qui fonctionnent exactement de la même façon et personne n'a critiqué le choix de la Municipalité qui a nommé des représentants au sein de ses conseils d'administration. Il en va de même, qui comme notre Syndic nous l'a dit, est un projet qui a été pensé pendant de nombreuses années, qui permet de maintenir et de sauvegarder la souveraineté des communes, c'est un projet qui tient la route, qui est important pour notre région. Nous devons y souscrire, nous avons l'obligation d'y souscrire et je vous enjoins de voter le préavis de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Je continuerai dans le même sens, par rapport à ce vient de dire Monsieur le Conseiller VENIZELOS, je trouve que c'est non seulement faire injure au travail que font nos Municipalités, mais c'est tout le travail qui a été fait par les villages environnants qui ont déjà accepté.

Le fait de dire que tout était bétonné à la virgule près, qu'ils ne pouvaient rien dire, cela veut dire que ces gens ne voient rien, n'entendent rien et sont aveuglés par une proposition et qu'il n'y a comme par hasard qu'à Yverdon-les-Bains que nous pouvons discuter de cela. La discussion a déjà eu lieu, parce que l'histoire de la SAGREYG date depuis très longtemps.

Nous avons parlé au tout début de la séance de développement durable, nous sommes en plein dans le développement durable, Monsieur le Syndic l'a dit tout à l'heure, cela fait 65 ans que nous avons dessiné une station de pompage et nous l'avons bien dessinée. Ces projets ne s'arrêtent pas à une seule législature. Il ne faut pas dénigrer ce qu'ont fait les prédécesseurs, ce qu'ont fait ces gens qui ont discuté depuis 3-4 ans sur ces projets. Dans les communes également ce sont des élus, les petits villages autour d'Yverdon-les-Bains ne sont pas des réserves d'indiens, ce sont des gens qui savent réfléchir et comprendre ce que c'est qu'une liberté démocratique.

Il faut aussi faire confiance à nos successeurs. Nous avons ici un mandat de faire continuer tout ce qui s'est bien passé jusqu'à maintenant. Vous êtes en train de faire passer le message que nous, nous sommes en train de réfléchir, que cela n'est pas un débat démocratique, vous, vous avez rien compris, alors écoutez ce que nous sommes en train de vous dire ! Je ne crois pas que ce soit cela le message.

Et en parlant de passé, je voudrais préciser pour ceux qui ne le savent pas que la région de Nyon, avec 20 communes et 45'000 habitants connaît exactement le même système, c'est une SA qui s'appelle la SAPAN qui est totalement entre les mains de ces communes et qu'elle existe depuis 29 ans et cela fonctionne. Et personne ne veut changer le système. Le président de la SAPAN est Monsieur Claude DUPERTUIS, Municipal Popiste à Nyon. Je pense que ce n'est pas en effet un débat gauche-droite, mais ici, c'est en train de le devenir.

Il y a une autre chose qui m'inquiète de la part de vous, Monsieur VENIZELOS, vous parlez de démocratie, mais vous ne parlez pas de qualité de l'eau, d'écologie. Quand nous savons que 60% de l'eau va devenir de l'eau de source qui est de meilleure qualité que de l'eau du lac, il faut aussi en tenir compte. C'est tout de même des projets importants.

J'aimerais revenir sur certains propos de Madame GIORGIATTI-SUTTERLET : subsides ECA ; oui, certes si nous sommes trois communes, il faut déjà être sûr que nous le soyons, nous pouvons toujours avoir des subsides, mais ils sont de 10%. Pour la SAGREYG, c'est 20%. Donc si nous voulons aller seule, il faudra déjà trouver 2 autres communes qui marchent avec nous, mais nous perdrons entre 2 et 3 millions de l'ECA. Si vous estimez que nous pouvons perdre cette subvention, moi je ne trouve pas normal de la perdre.

Nous disons que la Commune d'Yverdon-les-Bains met le plus, si nous regardons ce que Montagny met uniquement pour la création de la SA c'est Fr.123.-- par habitant, à Yverdon-les-Bains c'est moins de Fr. 100.--, nous voyons donc que les petits villages environnants font aussi des efforts.

Lorsque vous nous dites que le but de l'ACRG est uniquement de vendre de l'eau, c'est faux, c'est faire injure à cette association de communes qui consomment également de l'eau, simplement, elle a la chance d'avoir sur son territoire une source fabuleuse qui sont les puits d'Onnens et elle les met à disposition. Certes, il faudra le payer mais comme le Syndic l'a dit, nous sommes dans une situation où tout est réglé.

Nous oublions aussi dans ce débat qu'il y a l'Etat derrière cela, il impose certaines choses, entre autres que nous puissions le moins possible l'eau du lac. Nous allons peut-être le contester par les écologistes, mais c'est ce que l'Etat demande.

Concernant la SA, nous devons tout de même revenir sur les possibilités que nous avons de suivre les administrateurs des sociétés qui sont nommés par des personnes qui sont des gens responsables et savent, lorsqu'ils sont nommés qu'ils représentent une commune et font leur travail au mieux.

Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON :

Je vais essayer de loper la maladresse que m'a imputée pour l'article dont nous avons parlé précédemment Monsieur le Conseiller VENIZELOS. C'est bien la loi sur les participations de l'Etat et des Communes à des personnes morales qui réglemente la représentation des Communes à différentes personnes morales dont les sociétés anonymes. J'ai peut-être été maladroit dans l'article, mais il faut aussi être précis sur ce point : Monsieur VENIZELOS dit effectivement que ça serait l'exécutif qui nommerait les personnes concernées, il faut être un peu plus précis, ce n'est pas

l'exécutif, la loi dit clairement que c'est les Communes. Cela signifie donc que si nous interprétons, rien n'interdirait que le Conseil communal désigne des représentants pour les participations dans les différentes personnes morales dont les sociétés anonymes. Soyons précis jusqu'au bout, svp. Merci.

Quant au déficit démocratique, je tiens à préciser deux choses qui n'ont pas été dites : la Commission de gestion et la Commission des finances ont chacun un pouvoir de contrôle sur chacune des sociétés dans lesquelles une commune a des représentations ou des actions. Cela signifie que nous pourrions imaginer que la Commission de gestion, après un exercice, demande une convocation au Conseil d'administration de la personne morale pour qu'elle présente ses comptes et lui expliquent toutes les décisions qui ont été prises.

Personnellement, je ne vois pas où est la perte de contrôle démocratique dans cette façon, pour la Commission des finances et la Commission de gestion, de demander à rendre des comptes dans l'activité de la société anonyme en question.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je vais tout d'abord répondre au procès d'intention qui m'a été fait par Monsieur MICHOU. A aucun moment je ne me permettrais de remettre en cause la qualité des Municipalités des villages environnants et encore moins de notre Municipalité. Et à aucun moment je n'ai remis en question la confiance que j'étais prêt à leur accorder.

Mais alors, vous répondrez peut-être ensuite à cette question Monsieur MICHOU, à quoi servons-nous, à quoi sert le législatif ? C'est inscrit dans la constitution, dans la loi sur les communes et dans notre règlement communal : nous devons contrôler la gestion de l'exécutif et j'estime que dans ce projet, on ne nous donne pas les moyens de faire notre travail, donc de contrôler le travail de l'exécutif. Voilà le fond de la pensée que j'ai voulu exprimer tout à l'heure et à aucun moment je n'ai voulu remettre en cause les compétences ou les qualités des Syndics ou des Municipalités des communes.

Ensuite, je vous rejoins tout à fait, Monsieur GILLIERON, sur ce que vous venez de dire ; je vous remercie d'avoir avoué cette maladresse et nous n'allons pas entrer dans une interprétation sur l'esprit à la lettre de cette loi, néanmoins, ces compétences ne sont pas inscrites dans les statuts, à ma connaissance. J'aimerais bien savoir quand cette potentialité d'offrir ces compétences soit au Conseil communal soit à la Commission de gestion, soit à la Commission des finances nous seront offertes. Je refuse de signer un chèque en blanc et de dire, nous verrons bien, on pourra nous offrir toutes les garanties par la suite. Je n'ai pas cette confiance.

Monsieur le Conseiller Pascal BLUM :

Je voudrais revenir sur quelques points qu'a débattu Monsieur MICHOU. Je suis un peu choqué d'entendre que parce que nous avons le plaisir et l'avantage de discuter d'un projet à Yverdon-les-Bains, nous injurions l'ensemble de la région. Il oublie ou laisse tomber une partie du raisonnement qui consiste à dire que les objectifs des petites communes en participant à la SAGREYG sont extrêmement et fondamentalement différents de celui d'Yverdon-les-Bains qui représente 80% de la population raccordée qui se retrouve avec une participation de seulement 2/3 du capital. Les objectifs des petites communes, même si elles mettent plus par habitant,

sont complètement différents de ceux que peut avoir la Ville d'Yverdon-les-Bains et je trouve normal que nous interprétions ce projet et que nous en discutions par rapport aux avantages et inconvénients que nous avons, nous en tant que Ville d'Yverdon-les-Bains.

Je crois qu'à aucun moment quelqu'un ait mis en cause la qualité des eaux de source, personne n'a dit que nous soyons contre le fait d'utiliser de l'eau de source plutôt que d'utiliser de l'eau du lac.

Puisque nous sommes en train de parler de l'eau de source et que Monsieur le Syndic ne voulait pas faire trop de calculs, mais qu'il nous a parlé de négociations, je serais assez intéressé à revenir à des choses un peu plus politiques : de savoir pourquoi certaines sources ont été mises dans le panier de la mariée, les nôtres par exemple, et pourquoi celles d'une autre association qui est aussi actionnaire de la SAGREYG n'ont justement pas été mises dans le panier de la mariée ? Si vous pouviez nous donner les vraies raisons, pas celles que nous avons lues dans le préavis qui ne sont certainement pas les bonnes, ce serait avec plaisir.

Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER :

Une petite clarification au sujet de la SAPAN qui est une SA de distribution d'eau qui existe depuis longtemps et qui a deux buts : l'eau de boisson et l'eau d'irrigation. La forme SA était probablement, à l'époque, la façon de pouvoir faire subventionner la partie agricole de la SAPAN. Autre différence importante avec la SAGREYG, toutes les Communes conservent et gèrent l'intégralité de leurs sources, les tranches SAPAN venant simplement en appui en cas de manque.

Nous avons parlé tout à l'heure de la confiance que nous devons avoir envers nos autorités élues, notre exécutif. Tout à l'heure, nous avons discuté d'une taxe bien modeste et j'ai défendu la position de la Commission des finances qui disait : *donnons confiance à la Municipalité pour adapter à 0-0,5cts près la taxe en vigueur* ; j'ai perdu avec d'autres, la majorité de ce Conseil considérant que cela était une très grande prérogative majeure de ce Conseil que de fixer cette petite taxe. Et maintenant, nous en viendrions à abandonner notre prérogative majeure qui est de décider des investissements majeurs également pour développer notre réseau d'eau. Donc là, j'ai un peu de peine à comprendre le raisonnement.

Monsieur le Conseiller Gérard JUNOD :

Tout à l'heure nous avons parlé, lors du préavis no 26, de cette fameuse taxe de 0,6ct/kWh et Monsieur le Municipal PILLONEL a dit en fin de discussion : *il y a deux façons de refuser un projet : être contre ou discuter sur les applications et sur les règlements*. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Dites carrément que vous êtes contre la SAGREYG c'est beaucoup plus simple que de vouloir chercher des excuses ailleurs.

Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON :

C'est la dernière fois que j'insiste sur la non perte démocratique qu'il y aurait à adhérer à cette société anonyme. Si vous regardez à l'article 19 des statuts, il vous sera dit que les administrateurs sont représentants de commune ou d'association de communes. Nous pouvons très bien imaginer que parmi les trois administrateurs

désignés par Yverdon-les-Bains ce soit trois membres du Conseil communal, rien ne l'y empêche. Cet article a été volontairement voulu très large dans la composition du conseil d'administration. Alors le Conseil communal pourrait à trois personnes être membre du conseil d'administration de la SAGREYG, cela est suffisamment démocratique. Nous ne pouvons pas admettre que les cent membres du Conseil communal soient tout de même membres du conseil d'administration.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

C'est important que nous répondions à vos interrogations.

Je précise que le Cossaux est une source au bénéfice d'une servitude de source inscrite au Registre foncier en faveur de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce bien, qui appartient à notre patrimoine, nous le conserverons comme source, propriété de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Le rapport de majorité dit que cette source, cette eau sera donnée à la SAGREYG, c'est faux, en vertu de la manière dont nous avons calculé la location des équipements et du patrimoine des infrastructures yverdonnoises ainsi que les frais nécessaires à leur exploitation, cette source ne sera pas donnée à la SAGREYG. Les frais correspondant à l'exploitation et les frais d'amortissement et d'intérêts des investissements récents que nous avons faits sur cette source seront valorisés. Il n'est pas question de faire cadeau de cette eau de source à la SAGREYG.

Ensuite, dans le montage que nous avons imaginé, trois communes sur vingt ont des petites sources. Pomy c'est 101 m³ par jour, c'est donc un débit moyen, Cuarny c'est 72 m³ et Ependes c'est 79 m³. Par comparaison, le Cossaux c'est 3'600 m³, alors nous sommes en train de parler d'un débit résiduel. Il est très possible que ces communes décident de valoriser cette eau pour des besoins agricoles, c'est quelque chose qui se fait régulièrement pour des traitements agricoles. Ce problème a été évoqué en vertu du rapport extrêmement important entre ces sources marginales et la source du Cossaux.

Ce problème reste ouvert, nous pouvons tout à fait, dans un souci d'équité, imaginer que le Conseil d'administration et la direction technique du projet traitent cet objet dans le détail. Il n'y a aucune autre commune qui produit de l'eau, je rappelle qu'Ependes, il y a une dizaine d'années, était venue taper à la porte d'Yverdon-les-Bains puisque elle manquait d'eau, la ville complète les besoins de la commune d'Ependes.

Monsieur le Conseiller Christian PAULI :

Je souhaite aborder un ou deux points qui n'ont pas encore été complètement traités.

Pour moi, il y a une évidence, le processus d'interconnexion des réseaux est en marche, cela fait plusieurs décennies que petit à petit nous mettons bout à bout des canalisations communales, parce que les besoins se font sentir, parce que les opportunités viennent et sont accomplies alors à l'occasion. Il y a une évidence, l'interconnexion du réseau vers le sud pour Pomy et Yvonand et les éléments manquants vers le puits d'Onnens, se fera, que nous acceptions ou non la SAGREYG, à moyen voir à court terme, parce que c'est une nécessité pour toutes les communes de la région.

Je souhaite exprimer ici que si la solution SAGREYG ne paraît pas, tout du moins pour une proportion de ce Conseil, adaptée à la Ville d'Yverdon-les-Bains, ce n'est pas pour des questions d'interconnexion ou de vouloir faire cavalier seul. Elle est une évidence, nous avons autant besoin, Ville d'Yverdon-les-Bains ou région d'Yverdon-les-Bains, de bénéficier de l'interconnexion de la sûreté de cette ressource importante que sont les puits d'Onnens, que la région d'Onnens et l'ACRG plus en général jusqu'à Ste-Croix, a besoin pour sa sécurité d'approvisionnement de l'interconnexion de la future station de pompage qui devra être aussi réalisée tôt ou tard et connectée au réseau yverdonnois.

Dans les deux cas, pour des questions de sécurité de l'approvisionnement, nous en avons besoin, nous avons donc un intérêt qui est commun de la région. De faire ce procès d'intention, de dire qu'un refus ce soir de la SAGREYG serait un refus de la régionalisation, n'est pas fondé. Je le répète, ces interconnexions se feront, la forme qui nous est proposée, effectivement, ne convient pas pour les motifs qui ont déjà été évoqués tout à l'heure, je ne reviendrai pas sur cet aspect-là.

Concernant la qualité de l'eau, je trouve les arguments développés complètement simplistes. Dans tous les cas, il y aura encore de l'eau du lac. Nous pouvons effectivement espérer augmenter la proportion d'eau de source par l'interconnexion qui se fera, SAGREYG ou pas SAGREYG, pour moi, à court ou pire à moyen terme. Finalement, de dire que cette qualité de l'eau sera meilleure pour tout le monde, c'est aussi simpliste et faire un peu le miroir aux alouettes aux personnes qui seront tout simplement près de la station de pompage, par exemple.

L'eau se répartit dans le réseau en fonction des besoins, mais elle ne se mélange pas complètement, cela veut dire que les gens qui habitent près de la station de pompage du lac actuelle ou future continueront d'avoir majoritairement de l'eau du lac. Les habitations qui sont situées près des sources continueront à bénéficier plutôt de l'eau de source. Nous allons vers une amélioration globale sur l'ensemble du réseau qui est souhaitable, mais évidemment qu'il n'y a malgré tout pas égalité. Egalité du prix de l'eau, qui est à chaque fois donné comme argument pour le projet présenté et à voter ce soir, argument séduisant lorsque nous le prenons dans sa superficialité, mais qui dans le détail ne tient pas du tout l'analyse, puisque la SAGREYG livrera un prix de l'eau identique à toutes les communes qui seront fournies par cette société, si elle est constituée, mais à l'entrée de la commune. Les frais de chaque commune et qui dépendent de leur réseau, donc des frais variables, s'ajoutent au prix de base d'achat que l'on nous propose d'établir et donc chaque commune aura un prix différent en fonction de ses infrastructures.

Il y a effectivement un avantage qui est évident, c'est celui que j'ai précisé tout au début, c'est que nous avons tous besoin dans la région de sécuriser nos réseaux en les interconnectant. Nous avons la possibilité d'améliorer globalement la qualité de l'eau et c'est un but qui est essentiel à atteindre. Ensuite, inégalité, il y aura de toute façon. Il ne faut pas mettre en avant cet argument qui se voudrait être massue pour faire décider n'importe quelle structure et n'importe quoi.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Ce n'est pas faire accepter n'importe quoi comme structure, c'est justement la continuation de toutes ces réflexions et de l'interconnexion. Pourquoi est-ce que Yverdon-les-Bains ne devrait pas se trouver pleinement dans ce projet

d'interconnexion en rejoignant une société où nous avons bien étudié les tenants et les aboutissants, les points positifs et les points négatifs. Ce débat peut avoir lieu, c'est vrai, il a lieu, mais il faut se rappeler ce que demande l'Etat. Il exige, il ne faut pas oublier que nous sommes en sursis pour le pompage de l'eau au lac, une organisation régionale.

Si nous venons à refuser la SAGREYG ce soir, si nous nous retrouvons tout seuls, parce que je pense que cela sera difficile d'aller dire aux communes venez tout de même avec nous pour faire quelque chose, l'Etat va décider avec une autre société ou une SAGREYG sans Yverdon-les-Bains et nous n'aurons plus rien à dire, il ne faut pas l'oublier.

J'aimerais revenir sur ce qui a été dit au début de ce conseil, au fait que nous ne devons pas être dans le dernier wagon du train, c'est vrai que ce soir, nous sommes les derniers. Pourquoi ? C'est aussi de notre faute, parce qu'en 2006, il y a eu une présentation aux communes d'un projet de préavis type. Toutes les communes étaient présentes, les élus yverdonnois ont fortement contribué à la rédaction de ce préavis.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a accepté ce préavis, de manière à ce qu'il soit présenté à notre Conseil. Un changement est arrivé au sein du Service des Energies, surtout au niveau de la Municipalité et le Municipal en place a émis des doutes. Nous avons donc demandé un nouveau rapport d'experts. La commune d'Yverdon-les-Bains s'est payé de nouveaux rapports d'experts pour encore étudier, résultat de ce rapport d'experts : favorables à la SAGREYG.

Deuxième acceptation de ce préavis de la part de la Municipalité. Nous avons encore attendu pour nous le donner, parce qu'il fallait arranger encore quelque chose. Si nous sommes les derniers maintenant, c'est un peu nous qui l'avons voulu parce que nous n'avons justement pas voulu être dans la locomotive alors que nous aurions pu l'être dès le début. Nos élus y étaient parce qu'ils ont participé à ces travaux. C'est tout à fait normal que nous ayons un débat aujourd'hui. Ce qui ne l'est pas c'est d'utiliser des arguments disant que nous n'avons plus de débat démocratique.

Le but aujourd'hui c'est de donner les moyens d'approvisionner Yverdon-les-Bains en suffisance, en sécurité et à long terme en eau de boisson de qualité. Le débat va encore avoir lieu, les administrateurs seront soumis aussi à des pressions pour que le travail soit fait correctement de la part des communes.

Je rappellerais qu'au rapport de majorité, le premier point : *La majorité de la commission nourrit des doutes sérieux sur les projections du prix auquel l'eau serait livrée par la SAGREYG. Prix qui a largement contribué au bon accueil qui a été fait au projet par les communes environnantes.* Donc, nous nous permettons juste de dire, tiens nous avons fait un bon prix, donc les communes acceptent, donc elles n'ont pas trop réfléchi parce que le prix est bon. Cela aussi c'est montrer quelques méfiances par rapport à nos concitoyens des autres villages.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vais vous dire la vérité sur les raisons qui ont fait que, effectivement la Municipalité n'a pas jugé correct de vous présenter ce projet en mai-juin 2006, soit deux mois avant la législature.

La Municipalité a estimé qu'il n'était pas courtois de présenter un tel projet à un Conseil communal dont les organes, notamment la Commission des finances, la Commission de gestion et une partie de ces rangs, allaient être modifiés, suite aux dernières élections communales.

Je crois que cela c'est respecter, Mesdames et Messieurs, le législatif. Ensuite, l'idée était de vous présenter cela l'automne dernier, mais il y a eu d'autres éléments qui sont venus se greffer.

Maintenant, j'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller PAULI. Nous sommes d'accord sur le fait que ce réseau va se faire. Nous avons beaucoup parlé ce soir de production d'eau, de la station de pompage, du Cossaux, mais j'aimerais vous rappeler que dans ce projet, nous mettons en valeur des ressources plus modestes mais très importantes, d'une part pour celles et ceux qui en profitent actuellement et qui souhaitent en profiter et au nom de ce patrimoine que nous devons valoriser.

Nous avons découvert 600 litres/minute au puits de la Mothe, près de Vugelles-la-Mothe, d'une eau d'excellente qualité. Les communes d'Orges et de Vugelles ont réellement l'envie de valoriser cette eau, mais elle ne consomme que 200 litres/minute. Donc nous avons 400 litres/minute à disposition d'une eau source d'excellente qualité. C'est vrai que réaliser une station de pompage, une canalisation jusqu'à un réservoir à Orges et une redistribution vers la commune de Vugelles, c'est très coûteux. Le Syndic d'Orges, me disait qu'à la limite, ce serait supportable mais cela reste extrêmement coûteux pour une petite collectivité.

A Method, nous appelons cette source la fontaine à Fondraz. C'est vrai que cette source pose actuellement quelques problèmes. Il s'agit d'établir un plan de zone de protection pour définir les zones autour de ce puits de pompage où aucun amendement ne doit être apporté au sol. Travail classique qui se fait avec des mandataires spécialisés. Là, nous avons 350 litres/minute. Nous ne pouvons pas pénaliser cette source comme le prévoyait le fameux rapport dont nous avons parlé, rapport malheureux car non abouti, mais il évacuait la problématique de la fontaine à Fondraz et de Vugelles en disant finalement : Orges n'a qu'à aller se raccorder à la canalisation qui monte à Ste-Croix et nous sommes tout à fait en mesure de livrer de l'eau à Method, c'est faire injure à ce patrimoine.

Ce rapport proposait un compresseur pour alimenter les communes de Valeyres-sous-Montagny et Montagny. Ce sont donc des moteurs qui fonctionnent tous les jours et qui consomment de l'électricité ; je ne sais pas où est l'écologie, tandis que de l'eau qui coule depuis un réservoir depuis Orges, et qui à terme, à la fin de cette planification, viendra alimenter, justement grâce à la construction de ce réseau au niveau régional, par gravité, sans que cela ne coût rien, les communes de Valeyres-sous-Montagny et de Montagny, je crois que la démonstration est vite faite.

Madame la Conseillère Catherine CARP :

Je retire ce que je voulais dire, Monsieur le Syndic vient d'y répondre.

Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET :

Si demain vous devez prendre le train pour aller à Lausanne pour aller vous présenter à un poste très important pour avoir un travail ou je ne sais quoi, que vous loupez le

train, vous pourrez tout à votre guise prendre un taxi qui vous coûtera plus cher et vous perdrez beaucoup de temps.

Lorsque vos enfants ou petits-enfants vous poseront la question : pourquoi vous avez refusé cela ? Il faudra des tripes pour leur dire : j'étais dans ceux qui ont refusé, il faudra avoir le courage de le leur dire. Ils vous demanderont pourquoi ? Il faudra leur dire simplement que nous étions un groupe et nous discussions, discussions et nous avons vu la queue du train !

Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'aimerais répondre à trois choses que j'ai entendues de la part de Monsieur le Conseiller VENIZELOS. Vous avez demandé à quoi nous servions. Ce soir, je sais à quoi je sers. Je sers à défendre les intérêts des personnes qui m'ont élu et je n'ai pas l'impression de trahir cette confiance si j'accepte la SAGREYG. Contrairement à vous, je ne m'inquiète pas tellement de la forme, mais plus du fond et je suis convaincu que ce projet qui lie un certain nombre de partenaires, ces partenaires vont travailler dans le même sens qui n'auront en tous les cas pas des intérêts opposés comme vous pouvez le prétendre.

Ensuite, vous avez parlé de régionalisation. Il y a bien un point sur lequel vous n'avez pas le droit de parler de cette façon là, parce que lorsque 53 communes ont adopté un projet et qu'elles attendent sur nous, il suffit de discuter avec les élus des villages environnants, j'imagine que vous avez eu l'occasion de le faire, dieu sait s'ils attendent que nous fassions partie de ce projet pour une question de régionalisation. Je ne sais pas si vous avez mesuré les conséquences qui pourraient être celles d'un refus de la SAGREYG en terme de régionalisation ? Je vous en supplie, il y a bien une chose sur laquelle vous ne devez pas prétendre la défendre en refusant le projet SAGREYG, c'est bien la régionalisation parce que sans ce projet, nous aurons beaucoup de difficultés à continuer à discuter avec des partenaires des communes environnantes.

Ensuite, vous avez parlé de chèque en blanc. Le seul chèque en blanc que vous avez accepté ce soir, c'est celui que nous avons voté au premier préavis, à savoir une taxe dont nous ne savons pas à quoi elle va être utilisée. Elle n'a pas eu l'air de vous déranger. Avec la SAGREYG, je n'ai vraiment pas l'impression d'accepter un chèque en blanc, mais d'accepter un projet bien ficelé.

Monsieur le Conseiller Stéphane BALET :

Visiblement, ce qui m'étonne c'est que par rapport à ce projet, nous sommes tous d'accord, pas sur la forme mais sur le fond, qu'il est nécessaire et urgent de réaliser un projet régional pour l'approvisionnement en eau.

Je vous rends attentifs au fait que nous avons voté, il n'y a pas très longtemps, un préavis concernant la réparation d'un bout de conduite. C'est intéressant de voir que 2/3 est produit par le pompage de l'eau au lac, qu'il y a une seule conduite, et j'apprend aujourd'hui que cela date de 65 ans, c'est suicidaire de vivre comme cela, il faut s'interconnecter, il faut des redondances, ce n'est pas possible de continuer sur cette forme, je suis d'accord. Par conte, j'ai quelques divergences par rapport aux solutions qui nous sont proposées.

J'ai envie de vous poser quelques questions et si vous pouvez répondre partout oui, acceptez ce projet.

Etes-vous absolument sûrs que le mécanisme de protection que nous avons mis en place pour la SA nous garantisse, dans une vingtaine d'années ou plus, qu'il n'y aura pas une multinationale qui mettra la main sur cette SA et qui finalement, utilisera cette eau comme moyen de s'enrichir ? Moi je n'en sais rien.

Je ne suis pas totalement convaincu non plus, que les gens qui seront au Conseil d'administration seront tout aussi bienveillants que la Municipalité aujourd'hui, je ne doute pas, je pense que vous êtes honnêtes.

Est-ce que vous êtes vraiment d'accord de renoncer à ce pouvoir du contrôle démocratique ? Nous sommes prêts à discuter des heures pour savoir s'il faut changer une machine à laver dans un HLM, mais nous n'allons rien dire du tout sur Fr.22'000'000.-- que nous allons injecter dans un réseau, c'est tout de même un peu étonnant. Je suis un peu surpris.

Autre chose que je trouve désagréable, la pression que nous avons vécue par rapport à la gestion de ce projet. Je ne sais pas qui avait la commande de ce projet. Je suis un peu surpris que l'on vienne aujourd'hui, après avoir demandé aux 53 communes qui représentent à peu près les 20% de la consommation d'eau, certes, elle sont importantes, mais pourquoi seulement aujourd'hui nous posons la question aux 80% des personnes concernées, en leur disant si vous refusez ce projet, vous refusez un projet régional. Pour moi, ce n'est pas un argument suffisant pour nous obliger à accepter.

Nous avons l'air de jouer les vierges effarouchées aujourd'hui en disant il y a un clivage gauche-droite. Bien évidemment qu'il y a un clivage gauche-droite, c'est un projet de société dont nous parlons. Il y a une différence de vision entre la gauche et la droite sur les projets de société.

Pour terminer, votons en notre âme et conscience et soyons fier de la société que nous voulons léguer demain à nos enfants. J'aimerais que maintenant nous votions, raison pour laquelle j'en appelle à la motion d'ordre.

Monsieur le Président :

J'avais prévu de passer la parole à Monsieur le Conseiller ROMAILLER, ensuite à Monsieur le Syndic et ensuite, nous passons à la motion d'ordre.

Le Conseil n'est pas de cet avis. Le Président passe la parole à :

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Le règlement n'a déjà pas été respecté auparavant, Monsieur VENIZELOS a pris plusieurs fois la parole alors qu'il ne le devait la prendre une deuxième fois, selon l'article 73 du Conseil.

Faites voter la motion d'ordre et je prendrai ensuite la parole.

Monsieur le Président :

Juste pour vous préciser, Monsieur le Conseiller ROMAILLER, effectivement, il y a ce fameux article qui prévoit que l'on ne donne pas la parole une deuxième fois à un même conseiller, tant qu'une autre personne ne s'est pas exprimée. Dans les faits, si nous voulons un peu de débat, nous avons analysé cela avec le Bureau, c'est pratiquement inapplicable. Je crois que ce soir, les débats ont été équilibrés, les personnes ont pu s'exprimer, s'il y a un reproche de ce côté-là, je le rectifierai.

Je passe la parole à Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER et ensuite nous passerons à la motion d'ordre.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous remercie, j'espère que ce n'est pas un privilège. Très rapidement en réponse à Monsieur le Conseiller Stéphane BALET.

Oui, je vous en donne ma parole, nous avons étudié, nous avons verrouillé ces statuts et dès le moment où nous voudrions les modifier et laisser une modeste ouverture à l'arrivée, ne serait-ce qu'à un auteur de la région qui aurait besoin d'eau, par exemple, cette décision vous appartient, c'est clair, net et précis. De ce côté, nous pouvons décortiquer ces articles, cela me paraît parfaitement solide.

Vous avez ensuite parlé des générations futures. Je crois que nous avons là une occasion extraordinaire, non seulement de monter quelque chose de sérieux et de performant pour les générations futures, mais surtout pour la région. Je ne crois pas que nous pouvons à la fois parler de nouvelle politique régionale, ce fameux article que nous avons vu dans le journal « Nord-Vaudois » il y a quelques jours où, dorénavant, nous devons pour développer cette région, passer par tout un mécanisme qui s'appelle la nouvelle politique régionale ou si nous voulons une région forte, il faut un centre fort, et si nous l'avons, nous aurons une région forte. Pour que nous ayons une région forte, il faut un centre au service de cette région.

Dans cette affaire ayez à l'esprit que tout le monde dans la région attend qu'Yverdon-les-Bains prenne le leadership, le leadership technique, parce qu'il y a un savoir-faire, des compétences, nous n'avons pas besoin de réinventer la roue puisque notre Service des Energies connaît ces installations. Il les fera fonctionner et en améliorera les performances.

Je ne vois pas finalement où est le problème et moi, voyez-vous, Mesdames et Messieurs, je crois en nos institutions et je suis persuadé que, à moins que nous changions de constitution ou que nous n'ayons plus de constitution dans ce canton, elles sont garantes de ce mécanisme que nous mettons en place ce soir.

Il était très important que nous ayons eu un débat et j'ai eu beaucoup de plaisir à entendre vos questions. Je remercie également la Commission et les deux rapporteurs pour l'immense travail et les données qui nous ont été fournies. Nous avons vraiment fait notre boulot, et maintenant je vous invite à voter en votre âme et conscience, le mieux possible.

Monsieur le Président :

La motion d'ordre est appuyée par 5 membres, nous votons cette motion d'ordre, à savoir, passer immédiatement au vote.

La motion d'ordre est acceptée à une évidente majorité.

Il y a une demande de vote à bulletin secret. Il faut 1/5 des membres pour appuyer cette demande.

1/5 des membres accepte la demande de voter à bulletin secret.

J'invite les huissières à distribuer les bulletins de vote et Canal Nord-Vaudois à bien vouloir suspendre la retransmission durant 10 minutes, jusqu'à ce que tout le monde ait voté.

Nous votons sur l'article 1 du préavis no 24/07

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 97

Bulletins rentrés : 97

Préavis no 24/07, article 1	Bul. blancs	Bul. nuls	Bul. valables	OUI	NON
SAGREYG	1	0	97	46	50

Dans ces conditions, je vous sou mets la proposition suivante : compte tenu que l'article 1 est refusé, je propose de ne pas continuer la discussion et la votation sur les articles.

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire.

Il n'y a pas de questions particulières sur l'ensemble du préavis.

Je remercie la Commission pour son travail.

L'article 1 est refusé, par déduction l'ensemble du préavis et les articles ci-dessous également.

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer à la fondation de la société SAGREYG (Société anonyme de gestion des eaux Yverdon-Grandson S.A.) et à souscrire 2'300 actions de 1'000 francs de valeur nominale, à la condition que les statuts de la société prévoient expressément que les modifications éventuelles des statuts de la société portant sur ses articles 5 à 10 (chapitre II : actions) ne pourront être apportées à l'assemblée générale que par des représentants des communes actionnaires,

agissant sur la base d'une autorisation expresse donnée par le Conseil communal ou général.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.- lui est accordé à cet effet.

Article : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés »

Article 4 : La Municipalité est autorisée à signer avec la SAGREYG :

- une convention fixant les prix et modalités de fourniture et d'acquisition d'eau potable et d'eau nécessaire à la lutte contre le feu ; cette convention sera caduque en cas de modification des statuts de la société portant sur ses articles 5 à 10 (chapitre II : actions) et ouvrant tout ou partie de l'actionnariat en dehors des corporations de droit public de la région desservie ;
- une convention fixant les conditions de mise à disposition des sources du Cossaux et des installations de transport et de stockage du réseau de distribution d'eau ; cette convention sera caduque en cas de modification des statuts de la société portant sur ses articles 5 à 10 (chapitre II : actions) et ouvrant tout ou partie de l'actionnariat en dehors des corporations de droit public de la région desservie ;
- un acte de mise à disposition, sous forme de droit de superficie grevant la parcelle n° 5103 sise aux Grèves de Clendy, du terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle station de pompage au lac, à convenir comme droit distinct et permanent d'une durée égale à celle de la concession cantonale de pompage au lac et pour une redevance annuelle indexée de Fr. 8.40/m². L'acte prévoira le retour anticipé des constructions et installations en cas de modification des statuts de la société portant sur ses articles 5 à 10 (chapitre II : actions) et ouvrant tout ou partie de l'actionnariat en dehors des corporations de droit public de la région desservie.

11. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2008.

Monsieur le Président :

Selon l'article 36 de notre règlement, la Commission de gestion est élue pour une année seulement. Il convient donc de la réélire.

Il nous faut 9 membres et 7 suppléants et j'attends vos propositions.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Membre : Madame Soufia FEKIH

Suppléante : Madame Martine FREY-TAILLARD

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur David WULLIAMOZ

Suppléante : Madame Maryse SCHNEIDER

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Samuel GURTNER

Suppléant : Monsieur Daniel BERCHER

Madame Carmen TANNER:

Le groupe des Verts vous présente la candidature de :

Membre : Madame Rachel JOSEPH

Suppléante : Madame Laurence BALET

Monsieur Pascal BLUM :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de :

Membres : Madame Françoise WEISSBRODT

Madame Josy TESSA

Monsieur Thierry GABERELL

Suppléant : Monsieur Jean-Marc COUSIN

Monsieur Gérard JUNOD :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Membre : Madame Catherine CARP

Suppléant : Monsieur Pierre-André MICHOU

Madame Anna-Rita BARTOLOTTA :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Johann GILLIERON

Suppléant : Monsieur Steves BUCHS

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à repourvoir. En vertu de l'article 41 de notre règlement, je vous propose un vote à main levée.

Je vous rappelle les noms qui m'ont été proposés :

Membres : Mesdames et Messieurs Françoise WEISSBRODT, Josy TESSA, Thierry GABERELL, Johann GILLIERON, Rachel JOSEPH, Catherine CARP, Samuel GURTNER, David WULLIAMOZ, Soufia FEKIH.

Suppléants : Mesdames et Messieurs Jean-Marc COUSIN, Steves BUCHS, Laurence BALET, Pierre-André MICHOD, Daniel BERCHER, Maryse SCHNEIDER, Martine FREY-TAILLARD.

Vote à main levée : tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Président :

La Commission de gestion est donc au complet pour 2008. Je félicite les membres de cette commission pour leur élection et leur souhaite plein succès dans leur travail.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Une interpellation de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Parc public des Prés-du-Lac)

Plusieurs habitants du quartier m'ont interpellée du fait qu'ils ne se sentent pas en sécurité aux abords de ce parc public.

Très souvent durant la période estivale, jusqu'à des heures avancées, un trafic de véhicules en excès de vitesse, parfois du tapage nocturne et des incivilités, empoisonnent l'existence des habitants du quartier.

Un éclairage dans ce parc ne pourrait qu'améliorer la situation et inviter les utilisateurs de ces lieux à adopter un comportement adéquat.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Une information pour Madame la Conseillère WAGNIERE : Il y a une semaine jour pour jour, nous avons rencontré avec mon collègue Monsieur Daniel Von SIEBENTHAL, son chef de service et ainsi que les membres de la direction de la police, le comité du quartier des Cygnes pour discuter de la problématique générale et des soucis qu'il pourrait y avoir dans ce quartier.

Il a été notamment discuté du parc en question des Prés-du-Lac et il y a eu toutes sortes de demandes. Nous avons pu répondre à une partie et pour l'autre prendre note. Nous sommes déjà en train de voir comment résoudre ces petits problèmes et

pour ce qui est de l'éclairage, nous en parlerons évidemment avec notre collègue Monsieur Cédric PILLONNEL.

Je voulais donc vous donner une information pour vous dire que ces petits soucis, nous les traitons et les partageons avec les habitants du quartier.

* * * * *

Interpellation de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (eau sur les tables du Conseil communal)

Je souhaite vous faire part de ma surprise ce soir. Alors que pendant tout le mois qui vient de s'écouler, la Municipalité a occupé le terrain médiatique pour défendre notre source à Yverdon-les-Bains, nous avons assez parlé d'eau ce soir, je suis très surpris de voir que ce soir nous servons à ceux qui ont droit à boire une autre marque d'eau.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité a réagi très rapidement : trois jours après l'annonce de la fermeture de la source Arkina, nous avons évacué les stocks d'eau Arkina que nous disposions dans ce bâtiment et de son administration pour la remplacer par une autre eau vaudoise pour marquer sa désapprobation, notamment lors du repas de fin d'année du personnel communal de vendredi dernier et nous continuons le combat.

* * * * *

Intervention de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (SAGREYG)

Quelle ne fut pas ma déception lors du résultat du vote. Nous sommes en démocratie, je respecte ceux qui on dit non, mais j'invite ceux qui ont dit oui de ne pas en rester là. Nous ne pouvons pas laisser passer cette SAGREYG. C'est impossible, nous passons à côté de quelque chose et par rapport à notre région, que nous aimons tous nous devons faire quelque chose et montrer à cette région que nous pouvons encore revenir en arrière sur cette décision.

J'invite tous ceux qui ont voté oui à se rencontrer et trouver une solution pour redéfinir cette SAGREYG pour l'intégrer. Nous ne pouvons pas rester à l'extérieur. J'ai honte d'être Conseiller communal à Yverdon-les-Bains et je l'affirme tout haut.

* * * * *

Intervention de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD (SAGREYG)

Chers Yverdonnoises et Yverdonnois, nous avons vu ce soir qui mettaient des bâtons dans les roues dans les projets de la Municipalité, et j'espère qu'ils vont s'en souvenir.

* * * * *

Intervention de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (SAGREYG)

Arrêtons de dramatiser, il y a une vie après SAGREYG, d'ailleurs, je m'associerai volontiers à votre réflexion, Monsieur RICHARD père, pour trouver des solutions à cette régionalisation, elle est inévitable. Nous ne sommes pas contre la régionalisation, bien au contraire et je suis persuadé qu'il y a d'autres solutions et que la Municipalité se mettra autour d'une table avec les communes environnantes pour trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Monsieur le Président :

Nous n'allons pas refaire le débat de la SAGREYG.

* * * * *

Intervention de Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON (SAGREYG)

Malheureusement, la décision ne dépend plus de nous ce soir. Les Syndics avoisinants sont prêts à créer la société anonyme. Nous pouvons revenir en arrière, peut-être, mais cela ne dépend plus de nous de savoir si oui ou non nous serons dans cette société anonyme, elle se fera.

Monsieur le Président :

Je remercie chacun de sa participation et le public de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous aussi nombreux sans faute le jeudi 13 décembre prochain.

Il est 23h10, je lève cette séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2007

	Pages
1. Appel	118
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2007	118
3. Assermentation	119
4. Communications du Président.....	119
5. Communications de la Municipalité	121
6. Préavis no 26/07 concernant le nouveau mode de facturation transparente de l'énergie électrique 📖 Madame Carmen TANNER, rapportrice.....	122
7. Préavis no 28/07 concernant l'agrandissement du parking du Centre thermal, impliquant : a) la démolition du pavillon scolaire n° ECA 3924 érigé sur la parcelle n° 1 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, propriété de la commune; b) l'extension, sur la surface de 910 m ² ainsi libérée, du droit de superficie accordé par la Commune d'Yverdon-les-Bains à Cité des Bains S.A. et grevant la parcelle n° 1 du cadastre d'Yverdon-les-Bains; c) l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 195'000.- pour la démolition du pavillon scolaire et l'aménagement du parking précités. 📖 Monsieur Yvan GINDROZ, rapporteur.	131
8. Préavis no 29/07 concernant une adjonction au règlement sur le plan général d'affectation 📖 Monsieur Samuel GURTNER, rapporteur	135
9. Pétition « Appel pour le maintien d'une politique de l'eau publique et responsable » 📖 Monsieur Jean-Louis VIAL, Président de la Commission des Pétitions, rapporteur.....	136
10. Préavis no 24/07 concernant a) la fondation de la société SAGREYG (Société anonyme de gestion des eaux Yverdon-Grandson S.A.), b) une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'300'000.-- pour la souscription d'actions de cette société, c) l'autorisation de signer avec la SAGREYG, des conventions : ◦ fixant les prix et modalités de fourniture et d'acquisition d'eau potable et d'eau nécessaire à la lutte contre le feu ; ◦ fixant les conditions de mise à disposition des sources du Cossaux et des installations de transport et de stockage du réseau de distribution d'eau ;	

◦ comportant la mise à disposition sous forme de droit de superficie du terrain nécessaire à la construction d'une nouvelle station de pompage au lac, à convenir comme droit distinct et permanent d'une durée égale à celle de la concession cantonale de pompage au lac et pour une redevance annuelle de Fr. 8.40/m ² .	
📖 Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, rapportrice (majorité)	
📖 Monsieur Philippe PAVID, rapporteur (minorité).....	136
11. Nomination de la Commission de gestion pour l'année 2008.....	163
12. Propositions individuelles et interpellations.	165
➤ Une interpellation de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Parc public des Prés-du-Lac).....	165
➤ Interpellation de Monsieur le Conseiller Gil MEYLAND (eau sur les tables du Conseil communal)	166
➤ Intervention de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (SAGREYG)	166
➤ Intervention de Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD (SAGREYG)	166
➤ Intervention de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (SAGREYG)	167
➤ Intervention de Monsieur le Conseiller Johann GILLIERON (SAGREYG)	167